

**Conseil Académique plénier
du
Lundi 20 novembre 2017**

NOMS PRENOMS	PRESENCE
JANKY Eustase (Président)	P
Collège A – Commission Recherche Pôle Guadeloupe	
GEOFFROY Michel	P
GASPARD Sarra	P
GROS Olivier	P
SAINTON Jean-Pierre	P
Collège A – Commission Formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BILBA-BOURGUIGNON Ketty	P
COLLARD Martine	P
ZAHIBO Narcisse	P
Collège A - Commission recherche Pôle Martinique	
DANIEL Justin	P
JOSEPH Philippe	P
SMITH RAVIN Juliette	P
ROUVILLAIN Jean-Louis	A
Collège A - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
LAPORTE Julien	P
JEHEL Louis	<i>Procuration à M. LAPORTE</i>
ROOS Christophe	P
Collège B - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
ANTOINE-JONVILLE Sophie	P
CALIF Rudy	P
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BOUDHAU Marlène	<i>Procuration à M. LETIN</i>
CLERGUE Manuel	P
LEMOINE Soazig	P
Collège B - Commission recherche Pôle Martinique	
L'ETANG Gerry	P
MAINGE Paul-Emile	P
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
DORVILLE René	P
MEZEN Chantal	<i>Procuration à Mme GALY</i>
ROGERS Dominique	P

Collège C - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
JEAN-ALEXIS Célia	P
VERDOL Philippe	A
Collège C - Commission recherche Pôle Martinique	
GALY Karine	P
JO Louis-Félix	P
Collège D - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
JACQUET Nathalie	P
Collège D - Commission recherche Pôle Martinique	
DESERT Gérald	A
Collège E - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
AZEDE Catherine	<i>Procuration à M. GROS</i>
LETIN Grégory	P
Collège E - Commission recherche Pôle Martinique	
BERNADINE Jean-Marc	<i>Procuration à M. DANIEL</i>
PAJARD Anne	A
Collège F - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
COLLOT Moïse	P
Collège F - Commission recherche Pôle Martinique	
PELAGE Mirella	P
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BEHARY Franciane	P
VARDE Bruno	<i>Procuration à M. LETIN</i>
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
JEAN-BAPTISTE Pascale	P
METHELIE Nathalie	P
Doctorants - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
ODACRE Elisabeth	P
SOLVAR Sidney	<i>Procuration à M. ODACRE</i>
Doctorants - Commission recherche Pôle Martinique	
CLAUDE Jean-Philippe	<i>Procuration à M. JOSEPH</i>
CONFLON GROS-DESIRS Patricia	P
Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
AL WARRAK Karen (<i>Titulaire</i>)	A
BERNAL-ARNO Laskmi	A
BIABIANY Emmanuel	A
BOUGRER Maella	A
CHOLET Stéphane	<i>Procuration à Mme COLLARD</i>
DELESSY Marine	A

Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
AUDAR Alvin	P
BAROUT Gwénaëlle	A
TOUSSAY Yonella	A
HARRIGAN Jackenson	<i>Procuration à M. AUDAR</i>
BOLIVAR Nathannaëlle	A
TRESFIELD Anna-Léa	A
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
BENGOUBOU-VALERIUS Mendy	P
MARTINEZ Dominique	A
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
DERUSSY Odile	A
ROQUELAURE Philippe	A
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Martinique	
MARIE-JOSEPH Pierre	A
QUENEHERVE Patrick	A
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
GROUGI Sophie	<i>A (démissionnaire)</i>
VENGETO Frédéric	A
Invités Pôle Guadeloupe (sans voix délibérative)	
MERIL Alex Administrateur provisoire PUR	A
VAILLANT Jean Directeur ED	A
Invités Pôle Martinique (sans voix délibérative)	
FRANCOIS-HAUGRIN Odile VP PUR	P
BERTHET Dominique Directeur ED	A

Légende : P : présent, A : absent, E : excusé

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Propos liminaires du Président ;
2. Validation du procès-verbal de la séance du Conseil Académique plénier du 02 octobre 2017;
3. Actualisation du référentiel de l'établissement ;
4. Validation des critères de l'appel à projets recherche ;
5. Volet recherche de l'accréditation : examen et validation des propositions des commissions de la recherche ;
6. Questions diverses.

(Début de la séance à 09h10)

M. le Président Eustase JANKY – Bonjour à tous, nous allons commencer ce CAC plénier avec un peu de retard. Je pense qu'il faudrait prévoir le CAC à 9 heures, parce qu'en réalité, il se trouve que Monsieur AUDEBERT n'est pas encore arrivé. Par contre, quand on dira 9 heures, ce ne sera pas 9h30.

1- PROPOS LIMINAIRES

Je n'ai pas beaucoup à dire en propos liminaires, si ce n'est que nous accueillerons ce soir à l'Université, le prix Nobel de médecine, Madame Françoise BARRE-SINOSSI qui fera un exposé sur le VIH sida. Elle a beaucoup travaillé sur ce thème, c'est ce qui a fait qu'elle a été reconnue comme chercheur exceptionnel et qui lui a valu le prix Nobel de médecine en 2008. Il y aura trois autres exposés ce soir, elle a un programme jusqu'à mercredi avant de partir à Trinidad. Ceux qui n'ont pas reçu l'invitation – nous avons essayé d'inviter assez largement – mais qui veulent venir, seront les bienvenus. Les collègues de Martinique qui sont de passage seront accueillis avec plaisir sur le pôle Guadeloupe, pour ces exposés présentés par Madame SINOSSI et les autres enseignants. Nous avons un CAC plénier qui sera long plus un CAC restreint qui est aussi assez dense. Nous allons tout de suite commencer, avez-vous des questions diverses ?

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Nous sommes donc 14 en Martinique dont trois procurations.

M. le Président Eustase JANKY – Et en Guadeloupe ?

M. Jean Luc ALLARD (Administration générale) – Nous sommes 22 en Guadeloupe. Le quorum est donc atteint.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons recueillir les questions diverses.

Mme Soazig LEMOINE (Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe) – J'en ai deux. Je souhaiterais savoir quand sera réactualisé le site de l'Université parce qu'il affiche encore les membres du CAC, du CS et du CA qui sont ceux de l'ancienne mandature. Peut-être faudra-t-il faire y figurer les relevés de décisions. Ma deuxième question porte sur le problème qui existe actuellement à l'IUT de Saint-Claude avec la filière MMI, à priori les étudiants n'ont pas toujours cours. Je voudrais connaître votre avis à ce sujet.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Questions diverses à la Martinique. Monsieur DORVILLE.

M. René DORVILLE (Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique) – J'ai trois questions diverses. La première concerne les dispositifs mis en place pour les élus étudiants. J'avais posé la question au dernier CAC mais nous n'avons pas eu le temps d'en débattre. La deuxième question est relative aux moyens nouveaux alloués à notre établissement au titre de l'année 2017, en particulier les emplois qui ont été alloués à notre établissement. Quid de la répartition de ces emplois ? Ma dernière question diverse porte sur les effectifs étudiants par composante. Est-il possible de faire ce point ? Je pense que les inscriptions sont pratiquement terminées, nous devrions avoir maintenant les chiffres définitifs.

M. le Président Eustase JANKY – Autre question diverse ? Il faut peut-être éviter trop de questions diverses par personne.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Une seule question. J'aurais souhaité que l'on mette à l'ordre du jour la question du harcèlement sexuel et moral. Je constate que le point n'a pas été mis à l'ordre du jour. Est-ce un ajournement sine die ou est-ce qu'il sera possible que cette question importante, qui a déjà été débattue en Martinique il y a plusieurs mois, soit à l'ordre du jour dans un délai bref.

M. le Président Eustase JANKY – D'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons commencer cette séance.

2- VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CAC PLENIER DU 2 OCTOBRE 2017

M. le Président Eustase JANKY – Vous avez bien compris que ce procès-verbal est très long. Je pose une question : malgré la version dématérialisée qui vous a été adressée par mèl, est-ce que vous estimez qu'il faille quand même faire la copie de toutes ces pages pour le Conseil plénier ? Cela entraîne une lourde charge de travail pour le personnel. C'est une question, je demande l'avis du Conseil.

M. Gregory LETIN (*Commission recherche pole Guadeloupe*) – Je tenais déjà à féliciter pour le travail qui a été fait pour ce PV, travail qui est vraiment impeccable. Sachant que le dernier CAC a duré très, très longtemps, il y a eu beaucoup de débats, malgré tout le PV reprend quasiment l'intégralité de ce qui a été dit. Pour répondre à la question posée, je pense qu'il n'est pas nécessaire d'imprimer, je l'ai reçu par mail, j'ai pu lire le document.

M. le Président Eustase JANKY – Ce n'est donc pas nécessaire de l'imprimer.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il y a quand même des fautes dans ce document, des phrases qui n'ont pas de sens, des mots qui ont été oubliés. Il faut encore du papier pour que ces informations soient corrigées, parce que c'est un document que l'on mettra dans les archives de l'établissement. Je rappelle que ce genre de document est important en cas de contestation, il faut quand même que nous ayons quelque chose de propre.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons prendre note et apporter les corrections. Madame ROGERS, pouvez-vous donner vos corrections sur les points sur lesquels vous souhaitez....

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je les remettrai à Monsieur AUDEBERT ou à Madame CHAVIGNY, ce sera peut-être plus simple.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*VIP Pôle Martinique*) – Au niveau des présences, n'apparaissent que les membres du CAC, les membres invités ou les membres de droit ne sont pas présentés, or certaines personnes sont présentes aux séances.

M. le Président Eustase JANKY – Nous avons compris, Madame FRANCOIS-HAUGRIN. Ce sera rajouté.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Je souhaiterais un éclaircissement sur la différence entre un membre de droit et un membre invité.

M. ALLARD – Un invité de droit est un invité qui, de par les statuts de l'établissement, a cette qualité. Il est régulièrement convoqué en séance du Conseil académique tandis qu'un membre invité sera convié uniquement pour débattre d'un point particulier, lors d'une séance particulière.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – On pourra considérer que c'est la différence entre le membre élu, qui est membre de droit de la séance....

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Non, le membre de droit ne vote pas, il ne participe pas aux délibérations, il est invité de façon permanente. Le membre invité, est convié ponctuellement. Les autres membres sont des élus qui prennent part aux délibérations et votent.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Selon l'article des statuts, les Vice-présidents de pôle sont effectivement des membres de droit du CAC, des CFVU et des CA.

M. le Président Eustase JANKY – Oui Madame.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN – Il faudrait les positionner au niveau des présences dans les feuilles d'émargement futures. Merci.

M. le Président Eustase JANKY – D'autres questions ? Les remarques qui seront faites sur le document remonteront par le biais de Madame CHAVIGNY ou de Monsieur AUDEBERT pour la Martinique. Si vous avez des remarques en Guadeloupe, vous pouvez les faire remonter d'ici la fin de la journée à Monsieur ALLARD. Nous les prendrons en considération.

M. ALLARD – C'est vrai que cela est fait de façon relativement systématique, mais peut-être faudrait-il que ce soit encore plus systématique maintenant que nous faisons des procès-verbaux complets. Pensez à vous annoncer, à donner votre nom avant toute prise de parole.

M. le Président Eustase JANKY – Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous allons passer au vote du document.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (0)

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Unanimité en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe également. Merci beaucoup. Nous passons au troisième point de l'ordre du jour.

Le PV du CAC plénier du 2 octobre 2017 est adopté à l'unanimité

3- ACTUALISATION DES REFERENTIELS DE L'ETABLISSEMENT.

M. le Président Eustase JANKY – En fait, il s'agit d'un référentiel qui avait été déjà validé. Ses dispositions ont été validées au CA du 11 juillet 2011, du 16 mai 2017 et au CAC en date du 25 septembre 2015. C'est donc une actualisation du référentiel. Avez-vous y a des questions?

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire pôle Martinique*) – Plusieurs questions, Monsieur le Président. J'aurais voulu connaître la méthode de travail qui a été choisie pour élaborer les modifications qui ont été faites. De manière concrète aussi, je souhaiterais savoir à quoi correspond la mention de « certificat administratif », quel est l'autorité administrative qui va le donner. Par ailleurs, nous avons noté en Martinique – nous souhaiterions que ça puisse être pris en compte – le fait que par le passé, les gens qui avaient des responsabilités devaient fournir un justificatif, un document en fin d'année qui relatait ce qu'ils avaient fait. Ils justifiaient en quelque part, de la perception d'une prime. Je voudrais savoir si cette mesure est prévue ou pas. Enfin, vous savez qu'il y a une démarche qui est faite par les deux pôles universitaires de Guadeloupe et de Martinique pour arriver à ce que le référentiel de l'établissement prenne en compte leurs spécificités. Je voudrais savoir quand cela sera examiné. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Madame LAPLAIGE répondra à votre question. Monsieur LETANG, je pense que l'on va d'abord répondre à la question posée par Madame ROGERS. Madame LAPLAIGE, pouvez-vous répondre en sachant qu'il n'y a pas de réelle modification sur le document.

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – Il n'y a aucune modification, c'est le référentiel qui a été acté lors des différents CAC et CA (vous avez les dates au début des pages). La synthèse du référentiel de l'établissement avec toutes les activités pédagogiques, administratives etc. est passée au CA de 2011 et a été revalidée en CAC en octobre 2015. La partie sur-service a été votée en CAC du 14 mars 2016 et en Conseil d'administration, en mars 2016 également.

Concernant le Certificat administratif... les certificats de service fait sont réalisés par les composantes et émis au moment de la validation du service. Cela a toujours été ainsi, c'est la composante qui rédige le certificat de service fait.

M. le Président Eustase JANKY – Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je rejoins Madame ROGERS, puisque nous faisons toutes les deux partie des commissions dans la mandature précédente. Effectivement, il me semblait que l'on avait mis des référentiels spécifiques pour l'IUT et pour l'ESPE. C'était effectivement marqué ESPE et UIT, il fallait bien préciser pour que les gens comprennent bien que ça ne concernait pas les autres composantes. « Suivi de pôle » par exemple, je me souviens bien qu'il y avait un référentiel qui était un peu différent. Il me semble également que l'on avait demandé à avoir une meilleure interprétation, parce que nous avons eu ce problème au conseil de l'UFR de sciences, en principe c'est un mois de stage obligatoire, suivi de stages, suivi de projets tutorés et après le responsable de stage. Normalement, quand on est tuteur de stage, ça ne concernait que les IUT et les licences professionnelles. Il y a des normes à respecter. Certains éléments du référentiel ne concernent pas tout le monde.

Mme Charline LAPLAIGE (*DRH*) – Pour les IUT et les ESPE, vous avez des lignes plutôt rosées, qui retracent ce qui a été voté en CAC et en CA. Je sais qu'il y avait eu des problèmes sur l'ESPE Guadeloupe et l'ESPE Martinique, au moment de la validation car certains éléments n'étaient pas concordants. Il y

avait encore des discussions à avoir et une revalidation sur certains points concernant les ESPE. Vous avez là les référentiels qui ont été actés par le CAC.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Par le CAC ou par le CA ?

Mme Charline LAPLAIGE (*DRH*) – Les deux.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur L'ETANG avait demandé la parole avant, je pense qu'il faut respecter l'ordre de passage des collègues. Monsieur L'ETANG puis Monsieur LETIN et après Madame ROGERS.

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – J'interviens au nom de plusieurs collègues, - j'en suis d'ailleurs -, qui doublent déjà leur service et qui ne peuvent pas déclarer les nombreuses heures auxquelles ils ont droit au vu des référentiels. Qu'est-il prévu pour ces collègues ? Est-ce qu'ils doivent continuer à travailler pour rien ?

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur L'ETANG, trouvez-vous normal que l'on fasse deux fois son service ? Est-ce que vous-mêmes, trouvez cela normal en tant qu'enseignant chercheur ? C'est une question que je vous pose parce que cela figure sur le référentiel.

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – Président, nous sommes parfois obligés de prendre des tâches.

M. le Président Eustase JANKY – Justement, je ne pense pas que l'on soit obligé de faire deux fois son service parce qu'à ce moment-là on ne fait pas de recherche. Ce n'est pas possible de faire de la recherche en faisant deux fois son service.

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – Je vous donne un exemple, Président. Comment pouvez-vous prévoir, à la mise en place d'un cours, qu'au lieu d'avoir un groupe, vous vous retrouvez avec deux groupes ?

M. le Président Eustase JANKY – Vous vous organisez. Je ne peux pas admettre qu'un enseignant chercheur fasse deux fois son service. Je dirai que jusqu'à un service et demi, c'est la composante qui doit valider; au-delà, c'est le Président et le CAC restreint qui doivent décider. Je ne peux pas accepter à chaque fois que le Président soit réquisitionné pour payer des heures. Quand le Président est réquisitionné, il s'engage. Il s'engage devant la cour des comptes, il s'engage devant la loi.

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – Président, que fait-on dans ce cas ?

M. le Président Eustase JANKY – Je ne suis pas d'accord pour que l'on aille trop au-delà de son service, ma position est très claire là-dessus. Je crois qu'il y avait Monsieur LETIN et Madame ROGERS.

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – Nous offrons ces heures à l'Université, comme nous le faisons déjà d'ailleurs... et comme nous sommes nombreux à le faire, nous continuons sur cette voie. C'est bien cela, Monsieur le Président ?

M. le Président Eustase JANKY – Aujourd'hui, je ne peux pas être réquisitionné pour un collègue qui fait plus de deux fois son service. Il faut que les collègues, les Directeurs de composantes et Doyens sachent que c'est désormais la politique de l'établissement.

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – Merci.

M. Grégory LETIN (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Apparemment ces questions sont passées au CAC en 2015 et en 2016, au CA en 2011 et en 2016 mais à aucun moment, je n'ai entendu que ces questions ont été traitées au CT et au CTS, ce qui à mon sens est très, très important.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je pense que nous sommes tous d'accord avec vous pour dire que faire deux fois son service, ce n'est pas acceptable. Sur la question de l'ESPE qui a été évoquée, il y a eu des actualisations dans le passé. Il y a une demande pour de nouvelles actualisations. Est-ce que ce CAC a eu le temps de prendre en compte ces nouvelles demandes ou pas ? C'est une question de fond. Une question de détail maintenant : je crois que les Directeurs d'UFR ont droit à une prime. Qu'en est-il des Vice-doyens ? Qu'est-il prévu pour eux ? J'ai posé la question du justificatif. Madame LAPLAIGE a répondu que ce sont les services qui font un état de service et même le certificat dans le cas du service fait. Qu'en est-il pour les primes des Directeurs d'UFR, d'ESPE, des délégués etc. ? Y a-t-il un justificatif qui est donné, par exemple, à ceux qui sont responsables de stage ou autre qui leur est demandé ? A quel moment sait-on que la personne a fait ou n'a pas fait son service ?

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – Sur les déclarations de service fait et sur les certificats de service fait, c'est le Doyen qui valide et après il y a l'avis des CASEP et de la CPP, mais la première validation est faite par le Doyen. C'est lui qui certifie que l'enseignant a bien effectué toutes ses heures et éventuellement ses heures de suivi de stage etc. puisque quand il fait le certificat de service fait, il valide les différentes thématiques et les éventuels référentiels.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Souvent, la plupart des enseignants chercheurs font plus que leur service, mais si vous regardez bien ceux qui font le double de leurs services, ce sont des gens qui ne font pas de recherche. Ce qui me choque depuis des années, c'est que des gens qui font la moitié de leur travail et qui sont payés sur un salaire à temps plein et qui en plus utilisent le temps qu'ils n'utilisent pas pour la recherche parce qu'ils ne font pas de recherche, pour se faire payer des heures complémentaires. Je suis désolée, Monsieur le Président, c'est vrai que c'est ce que l'on appelle la modulation de service avec la nouvelle loi etc. Mais moi, ça me chiffonne de voir des gens qui ne font aucune recherche, qui font leur double de service et qui sont payés en conséquence alors qu'ils sont déjà payés à travailler en tant que chercheur, un travail qu'ils n'exercent pas.

M. le Président Eustase JANKY – Je suis d'accord avec vous, Madame. Il faudrait que les collègues se responsabilisent, nous sommes des adultes.

Mme Sophie ANTOINE-JOINVILLE (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je m'étonne aussi de ce qui apparait au tableau « accord de la composante jusqu'au doublement ? »

Mme Sophie ANTOINE-JOINVILLE (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Il me semble qu'auparavant, nous étions à 1.5 fois, pour entrainer au moins une alerte de gestion. C'est difficile pour les composantes qui sont sous-dotées, mais je pense que c'est un effort dont on ne peut pas faire l'économie, en particulier en ce moment.

M. le Président Eustase JANKY – C'est un point que j'ai soulevé Madame JONVILLE. Je disais justement qu'à un service et demi c'est la composante qui valide, et au-delà il faut vraiment que ce soit

le Président et le CAC restreint. Il ne faut pas que les gens fassent leurs dépassements de services et demandent après au Président, pour que le Président soit réquisitionné. A partir du moment où on ne respectera pas le texte, je pense que je ne m'engagerai pas. Pour tous les cours faits en plus, c'est l'enseignant qui aura fait les cours qui en sera responsable.

Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Il me semble que le tableau ne correspond pas à ce qui se dit là. Donc, on le change ?

M. le Président Eustase JANKY – Il faudrait tout changer. Il faudrait changer les éléments relatifs aux sur-services. Madame LAPLAIGE, je vous avais dit que le sur-service n'allait pas dans le sens que je souhaite. Jusqu'à un service et demi, c'est la composante ; au-delà d'un service et demi et jusqu'à deux services c'est le Président et de façon exceptionnelle le CAC... je dis bien de façon exceptionnelle.

Mme Nathalie METHELIE (*BIATSS-CFVU pôle Martinique*) – J'aimerais avoir une réponse concernant la demande d'ajustement qui a été transmise par l'ESPE de Martinique puisque – comme cela a été dit par la collègue, Madame ROGERS – les ESPE ont renouvelé de nombreuses fois des demandes auprès des différents conseils de validation de leurs spécificités à travers leurs référentiels. La demande a été à nouveau remontée suite au CA qui s'est tenu le 17 novembre par l'ESPE de Martinique par le biais d'un courrier adressé par le Directeur de l'ESPE de Martinique, faisant remonter le référentiel voté en CFVU. J'aimerais avoir la réponse concernant ces éléments et savoir exactement ce sur quoi nous sommes amenés à voter ce matin, dans la mesure où ce document n'est pas produit en pièce jointe ?

M. le Président Eustase JANKY – En fait, ce sont des informations... le document contient des informations.

Mme Nathalie METHELIE (*BIATSS-CFVU pôle Martinique*) – Et nous devons voter ?

M. le Président Eustase JANKY – Par contre, si on change le sur-service, il faudrait voter. Un service et demi et deux services, il faut voter sur ces deux points. Concernant les référentiels de l'ESPE, Madame LAPLAIGE, avez-vous une réponse à apporter ?

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – A mon niveau, je n'ai aucune demande de modification des référentiels. Je pourrai vous faire une proposition au prochain CAC, mais pour l'instant je n'ai rien à mon niveau. Je ne sais pas si la demande a été envoyée aux personnes qui s'en occupaient précédemment, en ce qui me concerne je n'ai aucun document.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Nous avons adressé un courrier à ce sujet, ce week-end à le Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Ce week-end, je n'étais pas sur mon ordinateur !

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Ça a été transmis, je comprends que vous ne l'avez pas eu mais...

M. le Président Eustase JANKY – Madame ROGERS, il s'agit d'un week-end. Je pense que, comme le Président, les collègues qui sont là font autre chose. Nous allons l'étudier quand même, nous verrons au prochain CAC. Je ne dis pas que ce ne sera pas fait, nous le ferons mais à une prochaine occasion.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, je comprends très bien que l'on ait besoin de déconnexion le week-end. Mais si vous donniez

les documents en avance, quinze jours ou une semaine avant, tout ceci serait évité. Nous aurions le temps de faire les choses dans de bonnes conditions : informer les collègues, chercher des compléments d'information. C'est notre rôle si nous voulons être vraiment efficaces. Par ailleurs, la demande de l'ESPE, est une demande ancienne. Cela a été étudié en CFVU de Martinique, il y a quinze jours ou trois semaines. Alors que l'on sait qu'il y a une démarche qui est entamée sur les deux pôles pour améliorer la situation, on nous demande aujourd'hui de valider quelque chose. Beaucoup de collègues se plaignent de choses qui ne sont pas prises en compte, la question par exemple du suivi informatique qui entre dans le référentiel. Il faudrait aujourd'hui travailler sur chaque point du référentiel plutôt que dans quelque chose qui me paraît un peu flou et qui ne nous fait pas avancer.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je m'étonne que l'on envoie des documents le week-end et que l'on exige que le lundi, ils soient pris en compte et traités par l'administration. Cela m'étonne franchement. Par ailleurs, il ne suffit pas d'écrire au Président pour que la demande soit actée, il faut aussi informer les services compétents. Ecrire au Président c'est très bien, c'est le chef d'établissement, mais il faut aussi que soient associés à ce courrier les services qui vont traiter la demande parce que ce n'est pas le Président qui le fera ; ce sont bien les services de l'administration. Enfin, j'aimerais que l'on avance un peu sur cette question parce que je suis arrivé à l'heure, aujourd'hui. Le Conseil commençait à 8h30, or il n'y avait toujours pas de quorum à 9h00.

Mme Patricia CONFLON GROS-DESIRS (*Commission recherche pôle Martinique*) – Je profite de la question des services pour lancer un appel, Monsieur le Président, concernant le versement des salaires des vacataires. Je suis Doctorante contractuelle, élue, je ne demanderai pas d'heures de services ni que l'on prenne en compte toutes les tâches que j'effectue au sein de l'Université. Seulement, j'aimerais que l'on respecte un peu plus la situation des contractuels et des ATER, notamment pour le versement de leurs indemnités en début de mission. Pour ma part, je suis toujours frappée du non versement des ARE de juin, de juillet et du mois d'août. J'aimerais surtout que l'on entende un peu plus ceux qui ont des difficultés, qui n'ont pas la possibilité de réclamer un peu plus d'heures de services etc. que l'on mette en place de nouvelles modalités pour que les acomptes soient versés plus tôt et que l'on anticipe un peu le versement des ARE concernant le personnel en situation de précarité.

M. le Président Eustase JANKY – Madame GROS-DESIR, cette question n'est pas vraiment à l'ordre du jour. Nous pourrions peut-être en parler en questions diverses, mais je ne suis pas sûr que ce soit l'instance idoine pour discuter de l'Allocation de Retour à l'Emploi. Nous verrons cela avec l'administration et nous essaierons de faire au mieux.

Mme Patricia CONFLON GROS-DESIRS (*Commission recherche pôle Martinique*) – Il n'y a pas toujours d'occasion pour en parler de manière plus ouverte. C'est vrai que j'aurais dû la poser en questions diverses, j'ai simplement profité du fait que l'on parlait d'heures de service. Veuillez m'excuser.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Il n'y a pas de souci.

M. Manuel CLERGUE (*CFVU pôle Guadeloupe*) – Juste deux petites questions techniques. La première question concerne la modification que nous allons voter par rapport au document, au sujet du plafond de dérogation accordé par la composante. Pouvez-vous me préciser ce sur quoi nous allons voter ?

M. le Président Eustase JANKY – Jusqu'à un service et demi, c'est le Doyen de la composante qui approuve. Au-delà d'un service et demi, c'est le Président et le CAC restreint.

M. Manuel CLERGUE (*CFVU pôle Guadeloupe*) – Actuellement, dans la procédure de gestion des services d'enseignements, jusqu'à un demi service soit 96 heures pour un maître de conférences, c'est

sans dérogation spéciale du Doyen ; entre 96 heures et 192 heures, c'est sur dérogation spéciale du Doyen ; au-delà c'est sur dérogation du Président.

M. Manuel CLERGUE (*CFVU pôle Guadeloupe*) – Si je comprends bien, dès la première heure complémentaire c'est sur dérogation spéciale du Doyen, au-delà de 96 heures, c'est sur dérogation du Président.

M. le Président Eustase JANKY – C'est exactement ça. Je pense qu'il faut que nous fassions tous des efforts, nous avons parlé des heures complémentaires mais je pense que si nous refaisons notre offre de formation et que nous sommes cohérents, je pourrai aligner les heures complémentaires et ne pas avoir à discuter de plus d'un service et demi à chaque fois, surtout quand on dit qu'il y a des collègues qui font plus de deux services ; je ne trouve pas cela pas tout à fait cohérent.

M. le Président Eustase JANKY – Que les PRAG ou les PRCE fassent deux services, je peux le comprendre parce qu'ils ne font pas de recherche. Mais pour qu'un enseignant chercheur fasse deux services, c'est pour moi le grand, grand, maximum sinon, après on ne fait plus de recherche. Madame LEMOINE l'a bien rappelé, on ne fait pas de recherche.

Mme Juliette SMITH RAVIN (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Je voudrais juste dire à Monsieur GEOFFROY, qu'il y avait six voitures en panne sur la route, ce n'est pas par plaisir que je suis arrivée en retard. Quand je regarde le référentiel fourni et compte tenu de ce que les collègues ont déjà dit, je ne comprends pas pourquoi il n'y ait pas eu de commission de travail à propos de ce document parce qu'il y a beaucoup de choses qui posent problème. Vous avez dit dernièrement qu'il fallait diminuer les heures complémentaires. En fait, vous nous avez assommés avec cette nouvelle de deux tiers en volume d'heures complémentaires. Je trouve qu'il y a un travail de fond à faire, avant de pouvoir adopter quoi que ce soit. Premièrement, j'aurais souhaité qu'il y ait une commission de travail. Deuxièmement, que l'on puisse avoir le nombre d'heures complémentaires et le référentiel par composante et par filière, pour voir où se trouve le problème. Cela aurait été intéressant. Ensuite, un comparatif entre ce que vous proposez maintenant et ce qui a été appliqué auparavant parce qu'il me semble – je n'ai pas pu le vérifier parce que je n'ai pas trouvé les documents – qu'il y avait des heures qui étaient données lorsque l'on avait des étudiants en thèse. Il faut que je vérifie. Il y a trop de problèmes pour que vous nous donniez un document en nous demandant de nous positionner. Il y a aussi d'autres problèmes – j'espère que les collègues l'ont vu – les ordres de mission du V/P pôle par exemple, n'ont pas été intégrés au même titre que le Président, donc il y a un certain nombre de choses incorrectes dans ce référentiel et vous voulez que nous le votions. Je ne peux pas voter sur ce document.

M. le Président Eustase JANKY – D'une part, nous ne votons pas sur le référentiel, j'ai bien dit que c'était pour information. D'autre part, s'il faut donner des référentiels à toutes les activités que nous faisons : corriger les copies, surveiller les examens, aller faire le cours etc. il faudrait à ce moment-là des référentiels pour tout. Nous sommes des enseignants chercheurs, nous avons une mission à remplir. Surveiller les examens, corriger les copies, être présent sur les campus pour pouvoir répondre aux questions de nos étudiants, tout cela fait partie de nos missions. Je ne peux pas aujourd'hui affecter des activités de référentiel à toutes les actions que nous faisons. C'est un découpage et après on se demandera de quoi est composé le salaire du collègue. J'ai dit que nous ne votons pas aujourd'hui sur le référentiel, nous votons sur deux choses : premièrement, jusqu'à un service et demi c'est de la compétence de la composante et du Doyen ; deuxièmement au-delà d'un service et demi, c'est de la compétence du Président et du CAC restreint. Voilà les deux questions sur lesquelles nous allons voter, quitte à ce que nous puissions ouvrir les débats après sur le référentiel. Concernant l'ESPE et les IUT, les informations n'ont pas été remontées à temps, nous les examinerons tranquillement lors d'un prochain CAC.

Mme Juliette SMITH RAVIN (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – En tout cas, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je ne vois pas pourquoi vous avez imprimé ce document pour nous le donner, si c'est juste pour être consulté. A quoi cela sert-il ? Je ne comprends pas.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il faut quand même bien noter que si nous recevons les documents au dernier moment, forcément les collègues ne peuvent pas réagir autrement que le dimanche lorsque vous placez un CAC plénier le lundi matin. Ceci dit, j'aurai une question sur le plafond référentiel : pourquoi le plafond des enseignants-chercheurs est-il de 64 HETD et pour les enseignants qui ne sont pas chercheurs à 90 heures HETD. A mon avis, il y a un gros problème d'équité à ce niveau.

M. le Président Eustase JANKY – C'est ce qui se trouve dans les anciens documents qui ont été votés sous la mandature précédente. Si vous estimez qu'il y a un problème d'équité, on peut toujours y revenir mais sachez que c'est un document qui existait déjà. Maintenant, dans un second temps, nous pouvons rediscuter de ces référentiels. Ce n'est pas possible aujourd'hui mais nous avons la possibilité de réfléchir et d'en rediscuter. Ce n'est pas la question qui est posée aujourd'hui, il s'agit juste de donner une information sur le référentiel. J'ai présenté ce document juste pour que l'on se mette d'accord sur les dépassements de service.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Excusez-moi, je n'avais pas fini mon intervention. Il me semble qu'il est bien inscrit à l'ordre du jour « actualisation du référentiel de l'établissement. » Peut-être que pour certains le mot « actualisation » est synonyme « d'information », mais je crois que les mots ont un sens. Donc, nous nous prononçons aujourd'hui – vous avez lu l'ordre du jour – sur l'actualisation du référentiel.

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – En effet, il a été actualisé puisque nous avons modifié notamment le coût de l'heure complémentaire. Ce coût de 40.91 euros est passé à 41.41 euros. Nous avons également modifié le montant de PCA qui a été voté au précédent CA.

M. le Président Eustase JANKY – Et la troisième actualisation, c'est ce que je propose.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Donc, il s'agit pour nous aujourd'hui, d'actualiser le référentiel. C'est bien ce qui est à l'ordre du jour donc il faut que nous tous, membres du CAC, nous nous mettions d'accord sur ce que veut dire l'ordre du jour. S'il s'agit d'actualiser ce référentiel, faisons-le.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, l'actualisation porte sur ces points bien précis. Madame LAPLAIGE vous a rappelé les deux points précis et je vous en ai rappelé un. Nous pouvons continuer à travailler sur l'actualisation. Si vous le souhaitez, dans un deuxième temps, nous ferons des comparaisons entre le référentiel de maintenant et celui que l'on propose. Si vous souhaitez intégrer aussi le référentiel de l'ESPE et des IUT, ce sera justement l'occasion d'actualiser le référentiel. Aujourd'hui, nous portons trois points à l'ordre du jour : le changement des tarifs et les services.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Excusez-moi, Président. D'aucun diront que c'est encore DORVILLE, désolé, mais ce n'est pas indiqué à l'ordre du jour. Je rappelle l'ordre du jour : « actualisation du référentiel. »

M. le Président Eustase JANKY – J'aurais dû mettre actualisation sur...

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Nous sommes des élus, nous sommes une instance démocratique, me semble-t-il, vous avez fixé l'ordre du jour, vous l'avez annoncé en début de séance, nous devons statuer conformément à l'ordre du jour.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je ne vois pas de quoi on parle... on parle, on parle... nous pouvons tout simplement voter entre nous. Tout le monde est au même niveau d'information avec ce qui existe depuis 2016, 2015. Là aujourd'hui, nous pouvons tout simplement voter sur l'idée de réaliser une actualisation maintenant. Cela veut dire que les commissions CFVU etc. travaillent sur cette thématique, et que nous votons ensuite sur les trois propositions qui sont quand même une bonne nouvelle. On augmente l'heure complémentaire d'un euro, c'est quand même une bonne nouvelle. Ensuite, c'est le PCA et après la grosse question concerne les 96 heures entre le Doyen et le CAC. Effectivement, on peut se mettre tous d'accord. Vu les discussions actuelles, je pense que tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il y a un gros problème sur le référentiel, dans ce cas, nous mettons en place les commissions Martinique et Guadeloupe pour travailler sur ce référentiel.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Il s'agissait de présenter une version actualisée du référentiel comme l'a très clairement précisé Madame LAPLAIGE. Par ailleurs, le Président – puisque c'est encore lui qui fixe l'ordre du jour, comme l'a dit Monsieur DORVILLE – a souhaité mettre au vote une modification, donc une actualisation nouvelle de ce référentiel concernant les seuils de dépassement des services. C'est tout, c'est quand même relativement clair. Pour le reste, on ne peut pas en séance, reprendre le référentiel à zéro et revoir ligne par ligne, rubrique par rubrique. Effectivement, il faut que des commissions travaillent, mais ce ne sont pas des commissions Ad Hoc, ce sont des commissions qui existent. Elles s'appellent CFVU sur les deux pôles, elles travailleront si elles sont sollicitées par le Président, puis elles reviendront vers le CAC plénier pour un vote. Je pense que le processus est clair. Là maintenant, ce que le Président demande, c'est de voter sur le dépassement des heures complémentaires du service statutaire. Ce n'est pas plus compliqué que ça. L'actualisation restante c'était ce qu'a expliqué Madame LAPLAIGE.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur GEOFFROY, vous vous exprimez ici en qualité de Professeur des universités et non de Vice-président du CA. Tout ce que je viens d'entendre, c'est la position du Vice-président du CA, membre de l'équipe présidentielle. Je vous rappelle qu'au sein du Conseil académique, vous siégez en qualité de Professeur d'Université, la loi est claire. Maintenant, une version actualisée n'est pas une actualisation. C'est vous qui avez rédigé l'ordre du jour et qui l'avez annoncé. Donc, si vous maintenez votre position, en ce qui me concerne, je ne voterai pas ce référentiel.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, c'est un problème de sémantique. Je pense que la réponse a été très claire. J'ai dit qu'il y a une actualisation sur des points précis, aujourd'hui. Rien ne nous empêche de mettre en place des commissions pour travailler et revoir en détail ce référentiel.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) Non, non, mais, Monsieur GEOFFROY ...

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Non, non, Attendez,... Monsieur le Président. Monsieur DORVILLE vous n'allez pas décider à quel titre je prends la parole dans ce Conseil. Je suis élu comme vous au Conseil académique, mais au collège des Professeurs des Universités. J'ai le droit de m'exprimer comme tout le monde ici.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Vous ne devez pas parler en désignant l'administration, en vous posant comme supérieur hiérarchique de l'administration en évoquant Madame LAPLAIGE.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Je n'ai cité Madame LAPLAIGE, que parce qu'elle a pris la parole, Monsieur DORVILLE. Madame LAPLAIGE a pris la parole, elle a été très claire, me semble-t-il. Vous n'avez apparemment pas compris ce qu'elle a dit donc moi j'ai repris.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Vous n'êtes pas Président Monsieur GEOFFROY, restez à votre place.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Vous tenez votre rang Monsieur DORVILLE. Vous tenez votre rang.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Vous êtes au sein du CAC en tant que...

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, on arrête.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – ... Professeur des Universités et non en tant que Vice-président du CA.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, on arrête.

M. Michel GEOFFROY (*PR 971*) – Vice-président du CA. Merci beaucoup.

M. le Président Eustase JANKY – Nous arrêtons cette discussion, il n'y a plus de dialogue entre les collègues. C'est moi qui donne la parole, il faut que les collègues qui ont pris la parole à plusieurs reprises fassent attention parce qu'il y a d'autres collègues qui veulent parler. Je vais laisser la parole à ceux qui veulent parler aussi. Il s'agit d'un Conseil, tout le monde doit pouvoir parler quand il le souhaite. Je reprends et je m'arrête là sur cette question. Il faut avancer car la journée sera longue. J'ai dit que nous actualisons sur trois points : les deux points que Madame LAPLAIGE va souligner. Pouvez-vous les reprendre, s'il vous plaît ?

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – Actualisation des montants du taux horaire de l'heure complémentaire et la mise à jour des montants de PCA qui a été votée dans les précédents CA et CAC.

M. le Président Eustase JANKY – Le Président ajoute deux autres points : le service fait jusqu'à un service et demi devra être approuvé par le Doyen ou la composante ; au-delà d'un service et demi, le Président et le CAC restreint seront compétents. Voilà les points sur lesquels nous allons voter. Nous passons au vote.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DANIEL, on ne prolonge pas la discussion.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche pôle Martinique*) – Non, non, non, non. Je ne prolonge pas la discussion...

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, il y a des gens qui ont demandé la parole depuis un moment, on ne la leur donne pas.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche pôle Martinique*) – Il ne s'agit pas de prolonger la discussion, c'est juste une précision. Je voudrais que vous annonciez – comme cela semble avoir été acté par vous-même – qu'il faudra mettre en place une commission pour débattre des questions qui ne sont pas abordées aujourd'hui. C'est tout, Monsieur le Président. C'est important pour moi.

M. le Président Eustase JANKY – Cela a été dit, c'est ce que nous ferons.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche pôle Martinique*) – Il faut le dire au moment du vote.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord donc pour un vote sur les quatre points plus la commission qui sera mise en place pour discuter des référentiels. Voilà les points sur lesquels nous allons voter.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? 0

Qui s'abstient ? 0

Qui vote contre ? 1

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Excusez-moi, Monsieur le Président. Nous n'avons rien entendu ici. La visio-conférence est coupée donc nous ne sommes pas au vote pour l'instant. Je vous rappelle que plusieurs membres ont demandé la parole, on ne la leur donne pas.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, je suis désolé. Monsieur AUDEBERT est sur place, et ne m'a pas fait part des personnes qui souhaitent prendre la parole parce qu'on ne vous voit pas forcément.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur AUDEBERT, Monsieur MAINGE a demandé la parole, Monsieur L'ETANG a demandé la parole.

M. le Président Eustase JANKY – C'est vous qui passez la parole maintenant ?

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Madame GALY a demandé la parole.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, c'est vous qui passez la parole ?

Mme Juliette SMITH RAVIN (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Mais non, on vous annonce simplement les personnes qui ont demandé la parole. Monsieur AUDEBERT passez la parole.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Monsieur le Président, j'attendais que ça se calme, ça ne servait à rien d'intervenir. Vous avez plusieurs interventions... effectivement, il y a un certain nombre de personnes qui avaient réclamé la parole. Je vais les donner au fur à fur que les demandes se présentaient. Il y avait donc deux personnes qui s'étaient manifestées, dans l'ordre Monsieur L'ETANG et ensuite Monsieur MAINGE.

M. Gerry L'ETANG (*Commission recherche pôle Martinique*) – Merci Monsieur le Président, merci Monsieur AUDEBERT. Je voudrais simplement rassurer Madame LEMOINE et lui dire que l'on peut – c'est mon cas – assurer 470 heures, n'être payé que 390 heures et faire de la recherche.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Monsieur MAINGE.

M. Paul-Emile MAINGE (*Commission recherche pôle Martinique*) – En fait, vous nous demandez de voter sur le fait qu’au-delà d’un service et demi, il faille passer par vous ou éventuellement par le CAC, si j’ai bien compris. Ce cas de figure apparaît très souvent au niveau du DSI, car nous n’avons pas beaucoup d’enseignants titulaire. C’est un problème sur lequel nous avons attiré votre attention, manifestement vous n’avez pas spécialement réagi. Je voulais donc savoir comment cela va-t-il se passer techniquement? Est-ce qu’il faut qu’en début d’année, on fasse déjà les fiches de service des personnels et qu’on vous les transmette ? Ou quoi ? Est-ce que les enseignants qui ont la volonté de travailler avec nous doivent commencer leur enseignement, en attendant que vous transmettiez les fiches, que vous les présentiez devant le CAC au risque de voir le CAC refuser de les payer ? Comment cela va-t-il se passer ?

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur MAINGE, vous dites que nous n’avons pas réagi. Avant que le Président ne réagisse, je pense qu’il faudrait qu’il y ait une organisation au niveau des pôles. Il faudrait voir où sont les moyens. S’il y a les moyens dans la même composante ou il y a surplus des moyens d’une composante, il appartient au pôle de transmettre le témoin à l’autre composante. Vous dites que c’est difficile, je pense que nous sommes en train de refaire l’offre de formation, c’est l’occasion justement de voir ce que nous pourrions faire comme formations innovantes, ne pas les multiplier afin de faire des heures complémentaires et ne pas pouvoir les payer après. Le moment est venu d’essayer d’adapter la formation en fonction de nos moyens. Nous pouvons faire de vraies formations, des formations innovantes sans avoir à multiplier ces formations. Quand il manque des moyens dans une composante, vous êtes sur un pôle qui doit pouvoir se réunir et faire des propositions. Nous prenons une dernière question en Martinique, il y a également une question en Guadeloupe puis nous passons au vote.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Ce n’est pas une question, c’est une remarque. Il me semble, Monsieur le Président, que l’accréditation se fait par domaine. C’est bien par domaine que le Ministère calcule, à ce titre, s’il y a un besoin au niveau d’un domaine, peut-être que la péréquation doit aussi se faire au niveau du domaine. Dans ce cas, de la même manière que la Faculté des lettres a donné des postes au DPLSH, il ne serait pas anormal que l’UFR SEN en donne au DSI s’il en a les moyens. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Nous ne sommes pas à la répartition des moyens, Madame ROGERS.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA-Administration générale*) – Madame FRANCOIS-HAUGRIN souhaiterait intervenir.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, juste pour remarquer et vous remercier de bien préciser à l’ensemble des assemblées, en Martinique et Guadeloupe, qu’il appartient aux pôles de réaliser le dialogue de gestion avec les composantes et de déployer les moyens qui sont attribués aux pôles au niveau des gouvernances polaires.

M. le Président Eustase JANKY – Tout à fait. Dernière question en Guadeloupe avant de passer au vote.

Mme Nathalie JACQUET (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Il s’agit juste d’une remarque : sur la première page intitulée « rappel process GSE », vous avez un tableau qui mentionne MCF, PR et ensuite la deuxième ligne Professeur de collèges et PRAG. Il faut signaler qu’au niveau de l’ESPE, il y a également les Professeurs des écoles à ne pas confondre avec les Professeurs des lycées.

M. le Président Eustase JANKY – Merci. Donc, il faudrait peut-être indiquer les Professeurs des écoles qui n'existent pas sur le document. Cela sera ajouté lors de l'actualisation, lorsque nous allons retravailler sur ces documents en commission. Ce serait peut-être l'occasion pour que l'Université soit largement représentée au cas où on manquerait de spécificités. Ce que vous appelez « spécificité », nous devons en tenir compte au niveau des commissions pour l'actualisation justement de ces référentiels. Je pense avoir donné la parole à tous les collègues qui l'ont demandé. Nous allons passer au vote sur ce que j'avais annoncé en précisant – à la demande de Monsieur Justin Daniel – que la commission se réunira pour proposer une actualisation de ces référentiels, en tenant compte des spécificités des IUT et des ESPE. Nous passons au vote.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, nous votons sur quoi précisément ?

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, je pense que c'est la énième fois que je dis ce sur quoi nous allons voter... la énième fois. Soit il y a un micro qui ne fonctionne pas bien en Martinique, soit c'est moi qui m'exprime mal. Il y a un problème, il y a un vrai problème.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il y a un problème d'écoute. Il y a un petit problème technique, il arrive quelquefois que l'on n'entende pas certaines syllabes.

M. le Président Eustase JANKY – Il faudrait faire venir les techniciens pour régler les micros, sinon nous allons rester sur le premier point à l'ordre du jour et nous n'avancerons pas. C'est un souci de devoir reprendre à chaque fois. Madame LAPLAIGE, pouvez-vous reprendre les deux points sur lesquels porte le vote ? Je reprendrai mes deux points plus la commission.

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – A priori le vote porte sur la modification du taux horaire des heures complémentaires et sur la modification des montants et des personnes éligibles à la PCA.

M. le Président Eustase JANKY – J'ajoute à ces deux points, le service jusqu'à un service et demi approuvé par le Doyen et la composante, au-delà d'un service et demi jusqu'à deux services (pas plus de deux services) approuvés par le CAC et le Président. J'ajoute aussi la commission qui se réunira pour actualiser les référentiels. Voilà les points sur lesquels nous allons voter. J'aimerais que l'on vote sur l'ensemble des points en même temps.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Mme FRANCOIS-HAUGRIN souhaite intervenir.

M. le Président Eustase JANKY – Non, j'ai dit que l'on passait au vote.

VOTE DEFINITIF

Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (10 soit 7 votes contre en Martinique et 3 en Guadeloupe)

Les propositions mises au vote sont validées.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA - Administration générale) – Mme HAUGRIN souhaite intervenir.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle 972) – Monsieur le Président, c'est une suggestion que je voulais faire. Vous avez voté l'actualisation sur des points bien précis. Il a été proposé de mettre en place des commissions de travail pour réaliser un vrai toilettage, une vraie actualisation en profondeur du référentiel des équivalences horaires, des ajustements au niveau des composantes particulières telles que l'IUT et l'ESPE, mais également des ajustements à réaliser par rapport à nos statuts qui prennent en compte de nouvelles activités administratives qu'il faudrait évaluer dans le cadre d'un débat, d'échanges dans les commissions de travail. La suggestion que je vous fais et la suivante : pourquoi les élus du CAC ne pourraient-ils pas voter dans un deuxième temps la mise en place d'une commission de travail et définir leurs compositions ?

M. le Président Eustase JANKY – Nous avons dit qu'une commission se réunira. Je vais me rapprocher des deux CFVU et voir comment mettre en place les commissions. Je ne désignerai pas aujourd'hui une commission pour travailler. Il appartient aux deux CFVU de se réunir et de me faire des propositions. Nous allons donc passer au point suivant de l'ordre du jour.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA-Administration générale) – Madame FRANÇOIS-HAUGRIN souhaite rajouter quelque chose, Monsieur le Président.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle 972) – Monsieur le Président, il n'y a pas que la CFVU qui soit partie prenante de ce référentiel d'établissement, dans la mesure où il y a également des activités de recherche qui sont prises en compte et des activités administratives. J'attire votre attention sur le fait...

M. le Président Eustase JANKY – Madame, je vais réfléchir et voir comment constituer cette commission.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle 972) – Vous avez dit que vous prendriez l'attache des V/P CFVU, c'est la raison pour laquelle je vous dis qu'il y a matière à élargir et non pas s'arrêter seulement à la CFVU.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Nous passons au point suivant. Je vais passer la parole aux deux V/P Recherche : M. Olivier GROS et M. Justin DANIEL

4- VALIDATION DES CRITERES DE L'APPEL A PROJETS RECHERCHE

M. Olivier GROS (V/P Commission Recherche pôle Guadeloupe) – Dans ce nouvel appel à projet qui a été travaillé en concertation avec les pôles, le point le plus important c'est que nous avons bien insisté sur la liaison avec les deux pôles et tout ce qui est articles et publications sur HAL. Il y a une formation qui a été faite sur les deux pôles à ce sujet. Au niveau de la commission Recherche, nous souhaitons arriver à mettre en place un système d'information qui soit centralisé. Un des points importants pour toutes les remontées au niveau du Ministère, c'est d'avoir un accès clair sur ce qui a été publié ou pas. Le moyen le plus simple ce serait de passer par HAL. Je crois que cela a déjà été fait par le Conseil scientifique précédent, où c'était basé sur le volontariat. Le volontariat a amené à donner très peu de résultat. Nous allons donc essayer de passer outre le volontariat et essayer d'insister un peu plus. En fait, nous allons vérifier que pour toutes les demandes qui seront faites, il y a réellement eu un dépôt dans HAL des

publications pour l'année 2017 voire jusqu'à 2016, de manière à vérifier et à inciter les chercheurs à déposer leurs publications dans HAL. C'est vraiment un point qui sera très important pour arriver à centraliser toute la production scientifique au niveau de l'établissement pour les prochains contrats. C'est surtout ce point qui est un peu nouveau. L'autre point consistait à rajouter la notion de doctorant à 50 %.

M. Justin DANIEL (*V/P Commission Recherche pôle Martinique*) – Je n'ai pas de précision à apporter, c'est simplement une appréciation générale sur ce document, qui reflète hélas notre réalité. C'est presque une forme de regret puisque pour des raisons faciles à comprendre, nous avons été amenés à réduire considérablement la voilure, le nombre de rubriques auxquelles peuvent émarger les enseignants chercheurs et les doctorants a sensiblement diminué par rapport aux précédentes mandatures du fait que l'enveloppe globale affectée à la Recherche tend à diminuer, depuis plusieurs années maintenant. Je veux émettre ce regret et dire en même temps qu'il faut que nous soyons attentifs au fait que cela peut donner un mauvais signal et nous contraindre à revenir à une pratique que j'ai connue il y a plusieurs années voire des décennies, laissant l'impression que l'on saupoudre davantage que l'on ne finance la Recherche. Dans l'appel à projet tel qu'il est formulé ici, on voit bien qu'il n'y a plus de financement pour des projets qui sont de nature à apporter une visibilité à notre université. Ce n'est qu'un regret, même si cela est lié à des contraintes financières que je connais parfaitement, Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous remercie M. Justin DANIEL. Y a-t-il des demandes de parole sur cet appel à projets Recherche ? En Guadeloupe, en Martinique ? Oui Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je trouve cela très bien que nous soyons en 2017 et que l'on ait déjà l'appel pour 2018, cela veut dire que nous avons une chance d'avoir les crédits non pas en juin-juillet, mais en février-mars.

M. le Président Eustase JANKY – C'était l'objectif pour disposer très tôt du financement. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Madame ROGERS.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – J'ai entendu qu'il y avait eu une formation en Martinique sur les deux pôles mais je ne suis pas sûr d'avoir été conviée ni d'avoir vu passer le moindre appel concernant cette formation en Martinique. Est-ce une erreur de ma part ?

M. Justin DANIEL (*V/P Commission Recherche pôle Martinique*) – L'information est passée par les responsables de laboratoire. Nous leur avons signalé que nous avons mis en place une formation.

M. Justin DANIEL (*V/P Commission Recherche pôle Martinique*) – Nous faisons passer l'information auprès des Directeurs de laboratoires, à charge pour eux de faire passer l'information au sein des laboratoires.

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Donc il n'y a pas eu nécessairement de formation des collègues ?

M. Justin DANIEL (*V/P Commission Recherche pôle Martinique*) – Non, mais cette formation est tout à fait disponible puisque c'est un membre de la commission de la Recherche qui l'assure sur le pôle Martinique, je parle de Mme PAJARD. En cas de besoin, je ferai à nouveau un message pour que l'ensemble des collègues présents sur le pôle Martinique puisse profiter de cette opportunité.

M. le Président Eustase JANKY – Comment cela s'est-il passé en Guadeloupe, Monsieur GROS ?

M. Olivier GROS (*V/P Commission Recherche pôle Guadeloupe*) – En Guadeloupe, effectivement c'est Madame PAJARD qui est effectivement venue. Elle a assuré deux formations : une sur le campus de Fouillole et elle s'est également rendue au DPLSH sur le campus du Camp Jacob de manière à ce que la formation se fasse sur la partie Grande terre et sur la partie Basse terre. L'information avait été envoyée sur TSE, tout le monde était invité. Il y gens qui ont répondu, l'information a pu passer, les gens ont surtout vu que ce n'était pas quelque chose de très compliqué de déposer sur HAL. Cela demandait un tout petit peu de temps mais il n'y avait pas une contrainte très forte. Je tiens à remercier encore une fois Madame PAJARD d'avoir fait le déplacement pour cette journée.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous remercie. Y a-t-il d'autres questions ?

M. Olivier GROS (*V/P Commission Recherche pôle Guadeloupe*) – Par rapport au fait de vouloir mettre cet appel à projet en place le plus rapidement, à partir de quand pourra-t-on l'adresser à la communauté ? Quels sont les délais pour que l'on le puisse le lancer le plus vite possible ?

M. Michel GEOFFROY (*Commission Recherche pôle Guadeloupe*) – Il faut que le budget de l'établissement et en particulier le budget de la Recherche soit voté au Conseil d'Administration. Ce sera fait normalement le 30 novembre. Une fois le budget connu, on peut lancer immédiatement après l'appel à projet puisqu'il s'agira pour les commissions de la Recherche de répartir l'enveloppe qui aura été votée en Conseil d'Administration, donc cela ne supposera pas de retour au Conseil d'Administration. Comme l'a indiqué Madame LEMOINE, cela signifie qu'au tout début de l'année, la plupart des laboratoires pourront avoir leur financement, sauf peut-être ceux qui sont multi-sites, parce que cela nécessitera un nouveau passage en CAC plénier, après les commissions de la recherche.

M. le Président Eustase JANKY – Peut-on passer au vote pour ce document ?

VOTE

Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui votre contre ? (0)

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA - Administration générale*) – Unanimité en Martinique.

5- VOLET RECHERCHE DE L'ACCREDITATION – EXAMEN ET VALIDATION DES PROPOSITIONS DES COMMISSIONS RECHERCHE.

M. le Président Eustase JANKY – Là aussi, je passe la parole aux deux Vice-présidents Recherche. Qui veut prendre la parole ?

M. Justin DANIEL (*V/P Commission Recherche pôle Martinique*) – Chers collègues, vous avez sous les yeux, un tableau récapitulatif de l'offre de recherche sur le pôle Martinique, suivi des avis émis par la commission Recherche. En fait, il s'agit surtout de recommandations comme vous avez pu vous en rendre compte. Je souhaite rappeler très brièvement les conditions dans lesquelles nous avons travaillé. D'abord, nous avons pris comme document de travail des dossiers qui avaient été remontés au Président au mois de mars dernier, en les actualisant le cas échéant à partir des informations fournies soit par les Directeurs de recherche ou les porteurs de projets. A partir de là, muni de la nomenclature de l'HCERES,

j'ai rencontré les porteurs de projets et les Directeurs d'unité de recherche. Je les ai tous rencontrés à deux exceptions près et nous avons établi une grille après de longs entretiens très fructueux et très prolifiques. C'est l'ensemble de ces éléments qui ont été portés à la connaissance de la CR (Commission de la Recherche) qui s'est réunie il y a une dizaine de jours pour émettre un avis que vous avez sous les yeux. Je ne reprendrai pas tous les éléments dans les détails. Je dis simplement que je me tiens prêt à répondre aux questions que les membres du CAC pourraient poser.

M. Olivier GROS (*V/P Commission Recherche pôle Guadeloupe*) – En Guadeloupe, nous avons transmis un document moins fourni que celui de M. Justin DANIEL car nous sommes partis du principe que les fiches avaient été effectivement déjà remontées au niveau du HCERES avec. La commission s'est réunie pour les différentes équipes. Il y a effectivement la fusion avec les médecins de la Martinique, il n'y avait pas de nom, nous allons pouvoir le corriger. Restait pour nous le cas de QUALITROP... je crois que Madame SMITH est là, je sais que ça n'a pas marché avec les médecins, mais je ne sais pas si les trois personnes de QUALITROP Guadeloupe ont réellement demandé et obtenu ou pas l'accord d'intégrer la demande de Bio2M

Mme Juliette SMITH RAVIN (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Effectivement, je ne l'avais peut-être pas précisé la dernière fois que nous en avons parlé mais QUALITROP n'a pas demandé son rattachement à Bio2M. J'ai eu personnellement le contact d'une collègue qui souhaitait savoir s'il était possible que l'on fasse des projets ensemble, ça s'est arrêté là pour le moment donc il n'y a pas de demande de rattachement avec Bio2M.

M. Olivier GROS (*V/P Commission Recherche pôle Guadeloupe*) – D'accord, c'était le premier point. Le deuxième point concernant le CREDDI, lorsque la commission s'est réunie, nous n'avions toujours pas les remontées du crédit concernant les publications, nous n'avions pas d'information sur le CREDDI. Depuis j'ai reçu la liste des publications concernant le CREDDI, mais toujours pas les différents appels qu'ils ont pu avoir.

M. le Président Eustase JANKY – J'ai des remarques à faire. Monsieur SAINTON d'abord puis Monsieur CLERGUE.

M. Jean-Pierre SAINTON (*Commission Recherche pôle Guadeloupe*) – Le problème qui se pose est un problème généraliste qui a déjà été posé à différentes reprises : c'est le cas des laboratoires qui sont sur les deux pôles. C'est peut-être un avantage stratégique pour eux mais c'est parfois très désagréable parce qu'ils sont dans l'angle mort de chacun des pôles et leur articulation avec les formations, notamment les masters. C'était pour signaler un oubli pour AIHP, il faut ajouter l'articulation avec le Master « Civilisation, Culture et société » proposé, pas accrédité mais proposé. Deuxièmement, également pour le CRILLASH, le Master LEA est à deux circuits. Je sais qu'il y a une réorganisation interne à l'intérieur du CRILLASH donc les collègues du DPLSH en l'occurrence de la filière LEA ou des lettres auront se redéterminer là-dessus mais en attendant, il y a bien une proposition de Master qui est annoncée au CRILLASH. D'une façon générale, le mode de gestion de ce type de laboratoire n'est pas aisé, il pose un problème. Il faut véritablement trouver une politique pour avoir une visibilité sur les laboratoires qui sont sur les deux pôles.

M. le Président Eustase JANKY – En Martinique, y a-t-il des questions ?

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – J'avais fait remarquer qu'il y avait aussi des erreurs puisque l'intitulé du Master n'est pas correct, ce n'est pas « Histoire et Patrimoine de la Caraïbe » (*c'est le précédent*) mais « Histoire, civilisations et Patrimoine. »

Si j'ai bien compris, nous allons voter mais en fait les documents sont encore à finaliser, il y aura un document propre et les petites coquilles seront relevées après. Je vous remercie.

M. Manuel CLERGUE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Monsieur le Président, il y a un certain nombre de Masters qui sont listés en même temps que les demandes de création des laboratoires. Je prends par exemple le Master du laboratoire pour l'équipe d'accueil Bio2M et je vois lister Master ECOTROP, Master Biologie santé, Master Physique-chimie. Je suppose que les Masters ont été associés à la définition de ces équipes d'accueil. Là où je suis un peu étonné c'est que nous n'avons pas de Master Physique-chimie sur l'établissement demandé à l'accréditation. Il y a un Master chimie et un Master de physique, plus exactement « Atmosphère, océan et climat » mais il n'y a pas de Master Physique-chimie.

M. Christophe ROOS (*Commission formation et vie universitaire pôle Martinique*) – Je pense qu'il y a une petite erreur dans le Master qui est demandé à l'accréditation, ce n'est pas le Master Physique-chimie, mais le Master Génie des Procédés et Bio Procédés.

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Guadeloupe*) – De manière générale, je pense qu'il faudrait reprendre la liste des mentions de Master qui ont été déposées parce qu'il y a pas mal d'erreurs sur ce document, surtout pour les mentions. Le Master ECOTROP a changé de nom, il faudrait mettre à jour la liste des Masters concernés.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Pour que nous puissions examiner et voter, en toute connaissance, les propositions des deux CR – je n'étais pas présent lorsque Monsieur GROS et Monsieur DANIEL ont fait leur présentation – pourrions-nous avoir la composition de ces équipes ? Pour la Guadeloupe, je ne vois pas de diplômes de Masters associés. Serait-il possible d'avoir la composition des équipes d'accueil ainsi que les Masters affichés pour chaque laboratoire ? Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – C'est une remarque que je voulais faire, c'est vrai que les documents ne sont pas harmonisés. Nous nous étions rencontrés il n'y a pas très longtemps, je pensais que vous alliez travailler ensemble pour avoir les mêmes éléments que l'on aurait pu comparer, malheureusement vous ne l'avez pas fait dans ce sens. Il y a effectivement une nouvelle offre de formation, les Masters ont quelquefois changé, il faudrait prendre connaissance de ces nouveaux Masters afin d'indiquer les bonnes dénominations. Je ne sais pas ce que vous avez fait pour les chercheurs isolés, je vous avais posé la question la dernière fois. Certains laboratoires peuvent également changer d'appellation, il faudrait que vous puissiez répondre à toutes ces questions.

M. Olivier GROS (*V/P Commission Recherche pôle Guadeloupe*) – Je vais vous donner la composition des équipes, alors concernant ACTE, il y a 10 enseignants chercheurs...

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il faut faire attention qu'il n'y ait pas de doublons. Nous l'avons vu pour l'offre de formation, il y a eu quelquefois des doublons. C'est juste pour attirer votre attention parce que certains disent qu'ils ont dix enseignants-chercheurs, huit professeurs mais lorsque vous citez les noms, on se rend compte que certains sont partis à la retraite, d'autres ne sont pas vraiment permanents etc. C'est la raison pour laquelle je souhaitais avoir les noms.

M. le Président Eustase JANKY – Je fais confiance aux deux Vice-président Recherche, je pense que vous avez fait ce travail.

M. Olivier GROS (*V/P Commission Recherche pôle Guadeloupe*) – Normalement, oui mais je n'ai pas regardé si le même chercheur apparaissait dans d'autres équipes... je ne pense pas. Au niveau de la Guadeloupe, nous n'avons pas deux fois le même nom sur deux équipes différentes.

M. Gerry L'ETANG (*Commission Recherche pôle Martinique*) – Je voulais juste dire que s'il y a des Masters qui devraient apparaître ici, cela peut arriver, on peut oublier, mais la Martinique est toujours mal informée.

Mme Mendy BENGOUBOU-VALERIUS (*Personnalité Extérieure - Commissions Recherche Pôle Guadeloupe*) – Il est vrai que les documents de la Guadeloupe et de la Martinique ne sont pas les mêmes. Sur celui de la Martinique, en tant que personnalité extérieure – je trouve qu'il manque le nombre de publications et les montants des projets que les unités rapportent à l'Université. Nous avons ces informations pour la Commission Recherche Guadeloupe, il faudrait que nous ayons le même niveau d'information sur les publications et les montants, pour les deux commissions.

M. le Président Eustase JANKY – C'est vrai qu'il serait plus intéressant que le document soit plus complet, malheureusement... cela n'est pas le cas.

M. Olivier GROS (*V/P Commission Recherche pôle Guadeloupe*) – Du coup, cela sous-entend qu'il faudrait que l'on puisse harmoniser rapidement les deux documents. Nous avons quelque chose d'incomplet, il manque peut-être deux ou trois éléments. Il faudrait que l'on envoie un document plus harmonisé entre les CR.

M. le Président Eustase JANKY – Y a-t-il d'autres questions ? Qui voulait prendre la parole ?

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Il s'agit des dossiers qui sont partis en mars ? Avez-vous eu un retour du Ministère ? Les laboratoires font une demande mais pour certains ce sont des créations donc de grands remaniements. Ce que nous allons voter, c'est ce qui sera présenté dans l'offre de Recherche de l'Université. Je trouve déjà que nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour voter. Ensuite, sans attaquer je trouve un peu « culotté » (j'utilise ce mot un petit peu fort) que certaines personnes indiquent qu'elles interviennent dans les Masters, en particulier celui que je connais bien puisque je suis responsable de l'un des parcours, le Master ECOTROP qui s'appellera BEE l'année prochaine et pour lequel l'équipe Bio2M dit qu'elle intervient. Faisant partie de l'équipe, je suis contente de le savoir. Peut-être faudrait-il que j'aie discuté avec Madame SMITH-RAVIN. C'est facile de mettre des choses après... on n'a pas les moyens de vérifier et ce n'est pas la réalité.

Mme Juliette SMITH RAVIN (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Je ne l'ai pas mis, c'est une erreur. Je ne me permettrai pas de dire que j'interviens dans un Master si cela n'est pas le cas. Ton terme « culotté » est un peu fort.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je m'en excuse.

Mme Juliette SMITH RAVIN (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Il y a eu des erreurs, je viens de le faire remarquer à Monsieur Justin DANIEL.

M. Justin DANIEL (*V/P Commission Recherche pôle Martinique*) – Je vais m'efforcer d'apporter quelques précisions aux demandes d'informations des collègues au regard des questions qui ont été posées. D'abord, les documents qui vous sont transmis sont exclusivement basés sur les remontées (encore une fois) des porteurs de projets et des Directeurs de laboratoires en exercice. Il faut que cela soit clair. D'autre

part, j'ajoute que nous avons raisonné – toute chose égale d'ailleurs – étant observé que l'offre en matière de formations et de Master n'était pas encore stabilisée au moment où nous avons travaillé. Bien évidemment, ces documents peuvent être mis à jour et nous nous efforcerons de le faire en harmonisant, le cas échéant.

S'agissant de la composition des équipes, je voudrais rassurer les collègues ici présents et leur dire que ce n'est pas une tâche facile. Je me suis efforcé d'avoir – encore une fois sur la base de simples déclarations de la part des responsables – une liste à jour des membres potentiels, des membres en exercice de chaque unité de recherche et j'ai travaillé au-delà de cette liste. Par ailleurs, nous nous sommes engagés – j'imagine qu'il en est de même pour le Professeur GROS – dans une démarche qui elle non plus n'est pas aisée, de recensement des enseignants chercheurs isolés qui pour le moment ne sont rattachés à aucune unité de Recherche. Cette démarche n'est pas facile parce que les Directeurs d'unités de Recherche que j'ai rencontrés me donnent parfois des informations qui sont loin d'être exhaustives. Il faut donc partir à la pêche en croisant plusieurs fichiers et plusieurs données, mais je vous rassure, ce travail est en cours.

Je voudrais simplement ajouter que nous ne nous sommes pas contentés d'émettre des avis, comme je l'ai dit initialement, mais nous avons fait des recommandations sur les propositions de maintien, de reconduction ou de création d'entités de Recherche, nous ne sommes pas allés au-delà. Je voudrais simplement ajouter que les informations à partir desquelles nous avons travaillé peuvent être aisément mises à disposition. Nous n'avons pas pu donner les documents sources, mais cela peut être facilement mis à disposition par l'intermédiaire du BRS et des commissions de la Recherche puisque nous avons mis en place, sur le pôle Martinique, un dispositif permettant à tous les enseignants chercheurs qui le souhaitent, d'accéder à ce type d'informations, y compris la liste exhaustive des membres appartenant au dispositif de Recherche.

Mme Sophie ANTOINE-JOINVILLE (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – J'avais juste une remarque sur le lien entre les laboratoires et les Masters. Il me semble que ce sont bien les Masters qui sont adossés à un laboratoire pour avoir le droit d'exister, or là, on a l'impression que l'existence d'un Master justifie la nécessité d'accréditation d'un laboratoire. Je pense que la logique est un peu inversée. Même si c'est un point fort certes, de contribuer à un Master, mais les publications et la capacité à rapporter de l'argent sont bien plus importantes que le fait de donner un cours dans un master.

M. Narcisse ZAHIBO (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – J'avais deux points mais Madame JONVILLE a déjà soulevé le second, je vais donc développer uniquement le premier. En fait, il s'agit là d'une pré-évaluation des unités de Recherche qui seront présentés au Ministère. Il aurait été souhaitable d'avoir les critères bien affichés. Je me souviens que dans la lettre de cadrage, le Président avait souligné certains points importants concernant les critères. Il eût été souhaitable que nous ayons bien en tête ce document, tous les critères sur lesquels s'est adossée la commission Recherche pour faire cette réévaluation.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense qu'au stade actuel, il n'est pas possible de voter. Beaucoup de remarques ont été faites, des remarques constructives qu'il faut prendre en considération. Nous n'allons pas pouvoir voter aujourd'hui, je demanderai aux deux Vice-présidents Recherche de revenir sur ce document avec les équipes, pour pouvoir retravailler. Je pense qu'il faut avoir sous le coude la lettre de cadrage au moment où vous ouvrirez la discussion. Il y a des points que vous pouvez respecter. Beaucoup d'informations sont remontées : la composition exacte des équipes, le nombre de Professeurs, enseignants chercheurs HDR et Maître de conférences, tout en sachant que les Professeurs associés n'ont pas forcément à avoir leurs noms sur ces équipes de Recherche. Cela fait augmenter le nombre peut-être de façon intentionnelle, mais ce n'est pas ce qu'il faut. Il faudrait aussi revoir les Masters qui

sont adossés à ces équipes. On a dit qu'il y avait une nouvelle offre de formation qui sera faite, que certains Masters ont changé de nom, il faudrait les inclure. J'aurais aimé que les présentations soient harmonisées, que vous vous mettiez d'accord avec les deux Vice-présidents de pôle. Si vous souhaitez que je fasse des réunions à mon niveau pour vous aider à harmoniser, cela ne me pose pas de problème mais je pense que vous êtes suffisamment expérimentés pour le faire. Il faudrait d'une harmonisation pour que nous ayons les deux documents à peu près identiques pour permettre aux collègues de voir les points faibles et les points forts, c'est important.

Concernant les chercheurs isolés, il faudrait dépasser le stade de la discussion et faire une proposition. Il faudrait qu'ils soient identifiés pour la prochaine fois afin de savoir ce qu'il y a lieu de faire. Concernant aussi la dénomination des laboratoires, il faudrait là-aussi que les choses soient tirées au clair, que vous puissiez voir les collègues qui ont demandé ces nouvelles appellations et discuter avec eux afin de proposer quelque chose et non pas arriver en disant « on va faire, on va faire », il faut que ce soit fait. Pour ce qui est du rapprochement des laboratoires de médecine, je pense qu'il faudrait absolument que le nom de ce laboratoire réuni soit acté et que nous sachions exactement où nous allons car il y aura au moins trois laboratoires réunis en un seul. Quel nom donner à ce laboratoire ? Quels sont les membres de cette équipe ? Il y a aussi le problème de QUALITROP qu'il faut absolument gérer, pour l'instant les trois collègues ne sont nulle part. Dans un premier temps, ils voulaient intervenir dans une équipe de médecine mais je pense que la réponse de l'équipe de médecine n'était pas claire. Pour l'instant j'ai l'impression que c'est plus un « non » qu'un « oui. » Il était aussi question que Bio2M se rapproche de la Martinique, la démarche n'a pas été faite à ce jour. Il faut inciter les collègues à faire la démarche. A la prochaine réunion, il faut que nous ayons toutes ces informations de façon très claire, que l'on se pose plus de questions sur leur devenir mais que l'on sache ce qu'ils deviennent. C'est important parce que nous nous rapprochons de la discussion avec le Ministère et si nous n'avons pas toutes ces informations, nous ne pourrions répondre aux questions posées.

M. Rudy CALIF (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Juste une petite suggestion de manière à harmoniser ce travail. Sachant que nous serons évalués par le Ministère, ne faudrait-il pas dans un premier temps avoir une base de travail – à savoir l'évaluation de l'AERES de 2014 – sur laquelle les deux commissions pourraient s'appuyer pour les recommandations et tenir compte de la lettre de cadrage afin d'uniformiser et converger vers ces préconisations. J'ai une question relative au calendrier : les CR vont travailler, il y aura des avis et après ? Quelle est la procédure ?

M. le Président Eustase JANKY – Il faudrait que le document harmonisé et actualisé repasse devant le CAC avant de l'envoyer au Ministère qui ouvrira la discussion. Une fois que ce document sera voté au niveau du CAC, je pense qu'il faut travailler très vite car il arrive quelquefois que le Ministère demande du jour au lendemain, de faire remonter certains documents. Plus nous travaillerons vite, plus nous serons à l'aise. J'aimerais que le travail soit bien avancé d'ici la mi-décembre s'il faut une remontée vers le Président pour que je réponde à des questions très précises posées par les deux Vice-présidents de la commission recherche, s'il y a une harmonisation à faire à mon niveau.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il faudrait également que l'on parle des rattachements de ces laboratoires à des Facultés... les laboratoires sont normalement rattachés à des Facultés ; ce n'est pas indiqué dans les documents. Concernant le laboratoire CEREGMIA, quelle est votre position Monsieur le Président ?

M. le Président Eustase JANKY – Je demande aux Vice-présidents Recherche de faire des propositions – c'est la question que j'ai posée tout à l'heure – s'il faut que j'harmonise à mon niveau, ils me tiendront informé et je le ferai. Mais il faut que le travail soit fait au niveau des pôles.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, j'ai bien compris, mais n'oubliez pas que la gestion de ce laboratoire nous a créé un préjudice de 750 000 euros, si je ne me trompe pas. Est-ce que vous me confirmez que cela va jusqu'en 2021 ?

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, il y a des gens qui sont sur les pôles, je ne prendrai pas leur place pour faire ce travail. Il y a deux Vice-présidents Recherche qui doivent faire leur travail et faire remonter les conclusions. Si à chaque fois qu'il y a un problème sur le pôle, c'est le Président qui intervient, cela signifie que sur le moindre sujet c'est lui qui prend les décisions.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Sauf que ce problème est un problème d'établissement. Pour ce laboratoire, quelle est votre proposition ? J'interroge également le V/P CR de la Guadeloupe puisque ce laboratoire a des membres très actifs sur le pôle Guadeloupe, qui ont même contesté dernièrement la publication d'un poste en Martinique, un poste de PR. Donc quelle est la position ? A mon grand étonnement, j'ai noté uniquement un changement d'appellation donc je voudrais savoir très clairement la position des membres du CAC, pour un laboratoire qui a causé un préjudice de 750 000 euros jusqu'à 2021. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, vous avez posé la question aux Vice-présidents de la CR Guadeloupe et de la CR Martinique. Je leur demanderai de répondre puis je passerai la parole à Monsieur ZAHIBO avant de donner mon point de vue.

M. Justin DANIEL (*V/P Commission Recherche pôle Martinique*) – Je voudrais faire quelques remarques et quelques demandes, si possible. Pour nous permettre de poursuivre notre travail, je souhaiterais que les Vice-présidents de CFVU puissent mettre à notre disposition une présentation de l'offre de formations d'abord pour les Masters avec les laboratoires d'adossement. Nous n'avons pas ce document à notre disposition aujourd'hui. Il nous permettra d'avancer grandement.

S'agissant de la question du CEREGMIA, Monsieur le Président connaît ma position, elle est très claire, je l'ai exprimée devant la commission de la Recherche du pôle Martinique. Je ne ferai donc que répéter ce que j'ai pu dire en plusieurs circonstances.

En l'état actuel des choses, au niveau du pôle Martinique – c'est mon point de vue – il n'est pas question de reconduire le laboratoire CEREGMIA pour plusieurs raisons. La plus importante, me semble-t-il, c'est qu'aujourd'hui une telle décision contribuerait à faire de ce laboratoire ainsi reconduit, un repoussoir pour des recrutements dans les disciplines concernées, je veux parler des sciences économiques, la gestion etc. Si on indique le CEREGMIA comme laboratoire d'accueil sur une fiche de poste, cela poserait de gros problèmes. Cela dit, je considère qu'en même temps, il y a un certain nombre de collègues plus ou moins rattachés à ce qui reste aujourd'hui du CEREMIA – puisque ce laboratoire ne fonctionne pas de toute façon – qui ont besoin d'être rattachés à des structures. Il y a plusieurs possibilités qu'il faut explorer sérieusement : la première c'est leur demander de rejoindre des laboratoires qui existent ; la deuxième possibilité consisterait à mettre en place une nouvelle structure qui n'aurait rien à voir avec le CEREGMIA et qui leur permettrait un espace d'expression au sein de l'Université. De ce point de vue, ma position est très claire, j'ai eu l'occasion de l'exprimer encore une fois à la commission de la Recherche.

Concernant les remarques qui ont été faites sur ce document, j'ai bien noté la nécessité d'une mise à jour, d'une harmonisation et la prise en compte des chercheurs isolés. Je voudrais là aussi vous rassurer, ce travail sera fait en étroite collaboration et je dirai en bonne intelligence avec le Professeur Olivier GROS, de façon à présenter dans les délais impartis un nouveau document répondant à toutes les questions qui ont été posées aujourd'hui et qui pourraient remonter en l'état au Ministère. Par contre, je voudrais avoir une petite précision, Monsieur le Président. Il me semble que nous allons entrer dans une phase de négociation stratégique et contractuelle avec le Ministère, mais la possibilité n'est peut-être pas tout à fait la même concernant l'offre de formation, puisque cette offre doit requérir l'appui du HCERES,

ce qui n'est pas le cas pour l'offre de recherche, me semble-t-il... vous pourrez me contredire ou confirmer. Nous allons simplement présenter au Ministère un dossier mis à jour.

M. le Président Eustase JANKY – Effectivement, ce n'est pas prévu pour l'instant, j'espère que l'on ne nous demandera pas de passer devant le HCERES. Je passe donc la parole au Professeur GROS qui devrait répondre également à la question posée.

M. Olivier GROS (*V/P Commission Recherche pôle Guadeloupe*) – La question a été posée sur les chercheurs du CEREGMIA sur le pôle Guadeloupe. La grosse majorité a été intégrée au LAMIA, et semble-t-il, il ne reste plus grand monde. Je crois qu'il n'y a un enseignant chercheur qui n'est pas intégré au LAMIA et qui pour l'instant serait chercheur isolé. Sinon l'essentiel a été accueilli par le LAMIA.

M. Narcisse ZAHIBO (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Tout a été presque dit mais je voulais juste rebondir pour dire que ce n'est pas le lieu pour ouvrir un procès au CEREGMIA puisque les choses sont en de bonnes mains, donc c'est la raison pour laquelle j'ai réagi promptement. D'abord parce que le CEREGMIA est un gros laboratoire et que tous ne sont pas présumés fautifs au même titre que la Direction du CEREGMIA. Il faudrait faire attention à ne pas ouvrir un procès ici, ce n'est pas le lieu et nous n'en avons pas la compétence non plus...

M. Narcisse ZAHIBO (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Si je peux finir, Monsieur DORVILLE... vous permettez que je finisse, s'il vous plait ?

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je vous permets de finir mais...

M. Narcisse ZAHIBO (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Monsieur DORVILLE, vous aurez la parole après donc ce n'est pas la peine d'interrompre les gens de manière intempestive et impolie. C'était juste pour dire que la position qui avait été prise par Monsieur Justin DANIEL dans le document qu'il a remis, me paraissait empreinte de sagesse. Il n'y avait pas lieu de rajouter davantage, tout a été dit, sa position était empreinte de justesse et de sagesse.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je constate que Monsieur ZAHIBO se prononce sur le document de la CR de Martinique, c'est assez comique. Monsieur ZAHIBO, je vous renvoie à vos propos lors d'un précédent CAC, lorsque vous présentiez la cellule de valorisation et de contrôle des conventions. J'ai bien noté vos propos concernant le préjudice et les dysfonctionnements liés au laboratoire CEREGMIA, ce jour je ne vous ai aucunement accusé de ne pas respecter les collègues. Vous avez effectivement rétro-pédalé, vous qui savez pourquoi. Concernant le CEREGMIA, je ne comprends pas l'avis qui est donné par rapport aux propos de Monsieur Justin DANIEL V/P CR. Lorsque vous marquez « abandonner l'actuelle appellation de l'unité » : le problème n'est pas un problème de nom mais un problème de gestion. Disons clairement – nous ne sommes là pour censurer Pierre, Paul ou Jacques – s'il faut la création d'un laboratoire, aucun problème, mais disons clairement que nous ne renouvellerons pas le laboratoire CEREGMIA.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, je pense que vous ne pouvez pas parler au nom de tous les collègues enseignants.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, vous vous étiez engagé à répondre à ma question après l'intervention des deux V/P CR donc je vous écoute. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, je pense qu'il faut avoir un certain respect les uns envers les autres. Vous n'aimez pas que l'on vous interrompe, or vous vous amusez à le faire, à plusieurs reprises, on est amené à vous faire la remarque. Nous sommes en Conseil, nous pouvons discuter ; un collègue de la Martinique peut très bien discuter d'un projet de la Guadeloupe et vice versa. Nous sommes en Conseil, nous sommes une Université même s'il y a deux pôles. On peut avoir des avis qui ne soient pas forcément les mêmes, nous nous enrichissons à travers les informations, les avis des uns et des autres. Il est possible de parler tranquillement sans s'emporter et sans s'attaquer à un collègue. C'est un peu dommage que dans des instances aussi prestigieuses, on puisse avoir ce type de fonctionnement. Concernant le CEREGMIA, si je comprends bien Monsieur DORVILLE, cela veut dire que l'on tord le cou de ce laboratoire, on tord également le cou des collègues en Martinique ?

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, je viens de vous dire que l'on n'interrompt pas ceux qui prennent la parole, surtout pas le Président.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président je n'ai jamais dit ça, je n'ai jamais dit ça.

M. le Président Eustase JANKY – Nous avançons dans la discussion. Monsieur ZAHIBO l'a si bien dit, ce n'est pas l'endroit pour faire un procès d'intention à un laboratoire. Il y a des personnes responsables au niveau des pôles qui feront des remontées. C'est le rôle des deux Vice-présidents Recherche. Nous n'allons pas voter sur le document.

M. le Président Eustase JANKY – Dernière question, Madame SMITH-RAVIN.

M. Juliette SMITH-RAVIN (*Commission Recherche pôle 972*) – Ce n'est pas une question c'est pour dire que j'appuie les propos de M. René DORVILLE. D'ailleurs, lors de la réunion de la CR, un étudiant en thèse a bien signifié que le fait d'avoir ce label CEREGMIA présentait des contre-coups pour les étudiants qui en souffraient énormément. Nous ne sommes pas en train de sanctionner des gens, nous sommes en train de penser à l'avenir. Il y a des étudiants qui en pâtissent donc il faut changer, il faut demander une nouvelle création. A ce moment-là, nous repartirons d'un bon pied, il n'y a rien de méchant dans ce que l'on dit.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je le dis à nouveau très sereinement. J'ai parlé d'une création de laboratoire, ce n'est pas pour sanctionner tel ou tel collègue – Monsieur ZAHIBO a bien entendu ce que j'ai dit. Je disais également que le CEREGMIA a généré un préjudice financier de 750 000 euros par année jusqu'en 2021. A quel moment me suis-je attaqué à des personnes ? Monsieur le Président, dans la presse, vous parlez très souvent et à juste titre des problèmes financiers de l'Université ? Au sein du CAC, j'ose dire et je le dis librement, que le CEREGMIA génère un préjudice de 750 000 euros à notre établissement. En quoi n'ai-je pas respecté les collègues ? En quoi ai-je voulu lui tordre le cou ? C'est la réalité, vous avez la réalité des chiffres, Monsieur le Président. Sauf si je n'ai pas raison ou que j'interprète mal, dans ce cas vous pouvez me contredire, Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, je voudrais vous rappeler qu'il y a un nouveau Président qui gère l'établissement avec son équipe, avec les instances. Je ne tiens pas à mener la même politique que l'ancienne présidence. Chaque Président apporte un plus à un établissement, c'est mon objectif. S'il fallait reprendre un établissement et faire exactement ce qui a été fait, ce n'est pas la peine de changer de Président. Laissez-moi aussi la possibilité de gérer l'établissement avec les instances idoines. Il y a une collègue qui a demandé la parole.

Mme Mendy BENGOUBOU-VALERIUS (*Personnalité Extérieure - Commissions Recherche Pôle Guadeloupe*) – Le point étant reporté, nous pourrions clore le débat. Je suis désolée, je ne veux faire de procès à personne... attention, je suis là en tant que personnalité extérieure donc je comprends bien que ce sont des sujets qui sont lourds. Je pense qu'il est nécessaire d'en rediscuter en commission Recherche Martinique et en commission Recherche Guadeloupe, ce qui nous permettra de statuer la prochaine fois.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président Eustase JANKY – Très bonne transition, nous passons au point suivant. Madame LEMOINE avait posé une question sur le site de l'Université.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – On nous en parle depuis longtemps, on m'a encore dit tout récemment que c'était Madame CAZIMIR qui s'en occupait, alors qu'elle est partie depuis quelques semaines voire quelques mois. Je commence à m'interroger sur le réel investissement de notre Université sur ce site que tout le monde demande, même à l'extérieur.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – – Madame LEMOINE, pour répondre en ma qualité de membre d'un petit groupe de travail formé par la Directrice de Cabinet qui s'occupe de ce dossier, comme vous le savez, ce n'était pas prévu mais Madame CAZIMIR a bénéficié d'un détachement. C'est une bonne chose puisque c'est ce qu'elle souhaitait. Le site web est déjà opérationnel, il fonctionne, il doit être complété, bien entendu. Le seul obstacle à sa mise en ligne est que nous avons dû changer de procédure au dernier moment pour des raisons techniques car il est apparu, sur les conseils du concepteur même du site de la société qui nous aide à la mettre en place, qu'il fallait un serveur dédié.

Il avait été prévu anciennement, qu'il soit hébergé par un serveur existant mais cela posait des problèmes de sécurité en termes de mise à jour fréquentes quand il y a plusieurs modules qui sont utilisés par plusieurs sites différents. Je ne maîtrise pas les problèmes techniques mais en tout cas il était très clair qu'au niveau de la sécurité, cela posait des problèmes. Nous sommes donc en train de faire l'acquisition d'un serveur, ce n'est pas quelque chose de très compliqué. Sachant qu'il y a un certain nombre de recommandations pour ce serveur, un certain nombre de contraintes techniques, il sera ensuite mis en ligne. Cela devait être fait au mois de novembre, ce ne sera pas le cas, j'espère que la mise en ligne de ce site web sera faite pour le mois de décembre afin que vous puissiez faire vos remarques pour l'enrichir. Comme vous l'avez dit, il est prévu d'y placer notamment tous les procès-verbaux des conseils pléniers bien sûr, pas les conseils restreints mais les conseils pléniers.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Et les relevés de décisions...

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Voilà, les relevés de décisions etc. même les procès-verbaux qui existent et les relevés de décisions, tout cela est public pour les conseils pléniers.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Certains d'entre vous l'ont peut-être eu... nous avons reçu un mail de « Sauvons MMI », je ne sais pas ce qu'il en est exactement mais a priori à l'IUT de Saint Claude, les étudiants de la filière MMI n'ont pas eu presque la totalité de leurs cours. A priori, certains étudiants se sont regroupés en collectif. Monsieur le Président, je pense que vous avez reçu le mail, donc je voudrais savoir... je ne sais pas qui l'a reçu mais j'ai dit « certains d'entre vous ». Je voudrais juste savoir si vous l'avez reçu et si c'est une réalité.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Juste avant Madame LEMOINE, je ne sais pas si nous parlons de la même chose mais en tant qu'administrateur j'ai été destinataire d'un courrier qui semblait émaner d'étudiants, de chercheurs bien sûr, mais qui n'était pas signé...

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est cela.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – ... qui s'apparentait plus à une adresse mail anonyme donc plus à un tract qu'à un document réel. Un document qui n'est pas signé ne permet pas de savoir vers qui revenir pour discuter et débattre donc on ne peut pas en tenir compte. Si c'est ce dont vous parlez, effectivement je pense que...

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – On le sait parfaitement puisque le poste de Maître de conférence MMI n'a pas été pourvu, le poste de Professeur contractuel MMI n'a pas été pourvu. Nous en avons discuté lors du dernier CAC donc à priori, il n'a pas suffi d'avoir ce tract sur nos mails. Les gens qui sont plutôt sur le Camp Jacob ont peut-être plus d'informations sur la réalité que nous qui sommes à quelques kilomètres. En tant que membre du CAC, j'aimerais savoir s'il y a effectivement des étudiants qui ont des difficultés... c'est grave de ne pas savoir.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche pôle Guadeloupe*) – Il faudrait qu'ils me le disent.

M. le Président Eustase JANKY – Pour l'instant, nous n'avons pas de contestation des étudiants. Il y avait un problème qui a été identifié, d'après ce que j'ai compris. Nous n'avons pas de remontée particulière ni de l'administrateur, ni de Madame AURORE, ni des étudiants. L'emploi du temps a été validé.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est pareil j'entends dire qu'il y a un administrateur provisoire à l'IUT, cela doit faire un ou deux ans. Quand on est administrateur provisoire, c'est quand même un peu particulier, on est administrateur pour un court terme. Je ne vous parlerai pas de ce que j'ai entendu sur le pôle Guadeloupe, nous en discuterons peut-être une prochaine fois mais il y a quelque chose, je ne sais pas... mais comment est géré cet IUT ?

M. le Président Eustase JANKY – Le Conseil n'est pas tout à fait en place sur les deux pôles, je pense qu'il le sera dans très peu de temps. Nous pourrions alors vous présenter ce conseil des IUT. Effectivement, il faudrait certainement que l'on revienne sur certains modes de fonctionnement, sauf s'il y a une nette amélioration.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je ne sais pas si les étudiants sont au courant de ce qui se passe. Il n'y a pas d'étudiants dans la salle ? Il faudrait pouvoir poser la question aux étudiants de l'IUT.

M. le Président Eustase JANKY – Nous n'avons pas le point de vue des étudiants (ils sont absents). Nous poursuivons les questions diverses. Monsieur DORVILLE avait posé une question sur le dispositif étudiant. Qu'entendez-vous par dispositif étudiant ?

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Nous avons des étudiants qui s'impliquent énormément dans les travaux des commissions et des conseils. Est-il prévu un dispositif particulier parce que pendant qu'ils sont avec nous à travailler, ils perdent des heures de cours ? Je pose cette question en toute naïveté. Qu'y a-t-il de prévu ou que peut-on faire pour les aider ou les accompagner ?

M. le Président Eustase JANKY – Je passe la parole à la Vice-présidente de la CFVU, Mme COLLARD.

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU de Guadeloupe*) – Effectivement, les CFVU doivent se préoccuper de ce point. Il y a eu un communiqué du Ministère l'an dernier (j'en ai pris connaissance il y a quelques mois) qui prévoyait des ECTS en compensation de l'investissement des étudiants élus et peut-être au-delà, des étudiants qui œuvrent dans les associations. Les CFVU doivent se préoccuper de ce problème.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Mme COLLARD, ce communiqué a fait suite à une circulaire ou c'est juste un communiqué ?

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU 971*) – Je ne sais pas si c'est une circulaire ou un arrêté, je chercherai le document. Je sais que ça fait partie des points qui devront être traités par la CFVU cette année.

M. le Président Eustase JANKY – Ce qui est sûr c'est que le travail sera fait, c'est prévu. Dès que cela sera prêt, je demande à Madame COLLARD de nous tenir informés pour nous permettre de donner l'information au niveau du CAC. La prochaine question diverse : les moyens donnés à l'établissement.

Je vais faire un historique pour donner quelques informations aux membres du CAC. Il a été donné cinq nouveaux postes à l'Université. Nous avons un agent... une collègue qui vient de l'ESPE de Martinique à qui on a prêté un support pour une durée très limitée, c'était avant mon arrivée. Maintenant il n'a pas été prévu de la mettre sur un support spécifique de Guadeloupe. D'après ce que j'ai compris également, on n'a jamais proposé de support. J'ai trouvé cette situation à mon arrivée. Il n'y a pas de support Guadeloupe pour l'instant et l'ESPE Martinique demande à cor et à cri son support. La collègue qui a fait son déménagement se retrouve en Guadeloupe, or elle n'est ni en Guadeloupe ni en Martinique. Où est-elle? Peut-être entre les deux donc à la Dominique, elle n'est nulle part. La collègue n'ayant pas de support, j'ai affecté cette collègue sur un des postes donnés par le Ministère. Il y a deux postes qui ont été utilisés.

Le deuxième poste est un poste qui a été donné à un agent contractuel. Quelle est la politique de l'établissement ? L'établissement dit que l'on favorise le recrutement des agents qui sont déjà chez nous et pour lesquels il y a un besoin. On demande aux collègues de passer des concours, on leur dit que l'on mettra en place des formations pour les aider à passer des concours et que s'il y a des postes dans l'établissement, on les garde. Le cas échéant, ils peuvent passer des concours externes. Il y a une collègue qui est reconnue avec un certain nombre d'années d'expérience, qui a passé un concours mais il n'y a pas de support. Je la mets où ? Je la laisse partir ? Je me dis que c'est une collègue qui est là depuis un certain nombre d'années, c'est la politique de l'établissement de garder ses personnels quand il y a une possibilité, donc je l'ai gardée. Ce sont les deux postes que j'ai pris pour garder deux collègues : un contractuel de notre établissement qui est là depuis un certain nombre d'années, qui a fait l'effort de passer un concours, ce pour quoi je le remercie et l'autre collègue qui n'était ni en Guadeloupe ni en Martinique. Il reste trois postes qui seront discutés en CT.

Maintenant si l'établissement estime que les deux actions que j'ai menées, ne sont pas celles que j'aurais dû faire, nous en discuterons en CT. Nous avons des instances pour discuter, nous discuterons. Les trois autres postes ne sont pas affectés. Je le rappelle il y a un travail de la commission des moyens qui sera effectué, et j'aurais bien aimé que ce travail soit effectué avant la répartition des autres postes parce que là aussi, c'est en fonction des besoins et en fonction du ratio enseignants/étudiants, personnels/étudiants, c'est ce ratio qui permettra de déterminer exactement les moyens qu'il faut attribuer au niveau des pôles. Si j'ai attribué trop de postes en Guadeloupe, lors de la commission des pôles, je ferai passer ces postes en Martinique. Dans le cas contraire,...

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je vous remercie Monsieur le Président mais le problème n'est pas là. Le problème c'est que vous n'aviez pas le droit de flécher ces postes sans consulter les instances qui sont chargées de le faire. Vous êtes en train de nous dire que, de façon unilatérale, vous avez attribué des postes donnés par le Ministère à notre établissement, qui est un établissement bipolaire, sans consulter les instances. Je pense que tout le monde a bien entendu. Je ne suis pas là pour polémiquer mais, Monsieur le Président, je vous invite à rectifier le tir et à consulter très rapidement les instances chargées de faire la répartition des moyens.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, déjà cette question ne se discute pas au niveau du...

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Vous me laissez parler puisque vous m'invitez tout à l'heure à ne pas interrompre les autres. Je disais donc que ce que vous avez fait est extrêmement grave et gravissime.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous fini ?

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – J'étais en train de finir. Ce que je peux vous dire, Monsieur le Président, c'est que cela a été fait de façon cachée, masquée. C'est au détour d'une discussion que vous nous l'apprenez. Compte tenu de l'urgence, même une communication aux instances, aurait été nécessaire. C'est inadmissible. Ce n'est pas un bon fonctionnement pour l'établissement. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, je vous remercie de votre présentation. Ce n'est pas un fonctionnement de l'établissement, ce sont des problèmes humains à gérer. Maintenant il reste trois postes disponibles mais ce n'est pas dans cette instance que l'on discute des postes, c'est en CT. Il y a un CT qui va gérer les postes après les travaux de la commission de répartition des moyens, nous entamerons la discussion à ce moment-là. Je rappelle que ce n'est pas le rôle du CAC.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Si l'Université a reçu cinq postes, c'est bien sur des sollicitations que vous avez eues ou selon certains critères. Le Ministère vous a donné des postes selon un certain besoin. Je pense que le Ministère n'a pas donné cinq postes à l'Université juste pour qu'elle ait cinq postes. Il y a eu des critères ou des dossiers qui ont été envoyés... des demandes spécifiques sur des services qui étaient déficitaires au sein de notre établissement.

Mme Charline LAPLAIGE (*Responsable service RH*) – Depuis que je suis à l'Université, c'est la deuxième année que ça se passe. Il y a deux ans, il y avait trois postes d'enseignants qui avaient été donnés par le Ministère et il n'y avait pas de demande particulière qui a été faite au préalable. En fin d'année dernière, il y a eu cinq postes (deux du côté des enseignants et trois du côté des BIATSS) qui ont été fléchés par le Ministère, c'est à l'établissement de créer les supports ou de les affecter en fonction des besoins. En l'occurrence, les deux postes qui ont été créés, sont deux postes de BIATSS qui ont été présentés au CT. Le dernier CA ne s'est pas prononcé parce qu'il a été écourté.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Cela est faux. Je vous lis le courrier de Mme BONNAFOUS : « *Votre établissement devrait bénéficier en 2017 de cinq créations d'emploi dont trois au titre du rééquilibrage des dotations et deux au titre de la politique de site.* » C'est clair et net, limpide. Je vous remercie.

M. Paul Emile MAINGE (*Commission formation et vie universitaire pôle Martinique*) – Monsieur le Président, vous dites que bientôt doit se tenir une commission de répartition des moyens alors que la campagne d'emplois a commencé et que nous devons faire remonter les documents au plus tard vendredi. Quand aurons-nous le temps de tenir compte de ce que vous aurez décidé par la suite ?

Mme Juliette SMITH RAVIN (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Je n'ai pas de mot pour qualifier ce que j'entends, je suis tout à fait d'accord, c'est inadmissible ; d'autant plus que lorsqu'il y a eu les trois postes donnés à l'établissement je faisais partie du Conseil de direction du DSI, j'ai assisté au CA. Madame MENCE-CASTER a effectivement dit qu'il y a eu trois postes accordés par le Ministère sur les 1000 postes et deux ont été donnés au DPLSH. Je me souviens qu'à l'époque, j'étais assise à côté d'une collègue, nous nous sommes dit : « Mais pourquoi pas nous au DSI ? » Nous ne l'avons pas dit à haute voix, nous l'avons dit entre nous mais nous avons compris qu'il fallait faire un effort pour le DPLSH. Vous dites que vous êtes humain. Non, vous n'êtes pas humain. Quand il y a un DSI ou des filières qui sont sous-encadrés et que vous prenez deux postes pour y mettre des personnes... vous dites que vous êtes humain ? Ce n'est pas possible. Moi, je dis que vous devez remettre les pendules à zéro. Les deux postes que vous avez pris, vous les remettez dans le sac, nous en discutons et nous essayons de savoir ce que vous donnez sur le pôle Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Madame SMITH-RAVIN, il reste trois postes.

Mme Juliette SMITH RAVIN (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Vous les avez déjà pris, sans consulter les instances.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, je vous ai lu le courrier de Madame BONNAFOUS, vous remettez les cinq postes. Ce que vous avez fait est inadmissible. C'est du vol, c'est de la triche. Quand on est dans un établissement et que l'on veut qu'il fonctionne bien, on respecte les règles. Les cinq postes sont dans le pot commun, les cinq. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – On avance dans les questions diverses : les effectifs des composantes. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de donner les effectifs des étudiants. Si j'avais eu la question avant, j'aurais préparé les chiffres mais je ne les ai pas sous la main, je ne veux pas vous donner de chiffres faux. La question est posée. Je ne peux pas vous donner la liste des étudiants par composante mais la DOSIP pourra vous fournir ces informations, si vous le souhaitez.

Concernant le harcèlement sexuel, c'est une question posée par Madame ROGERS. J'aimerais vous dire que ce n'est pas en CAC que l'on parle de harcèlement sexuel. S'il y a harcèlement sexuel, nous mettrons en place un Vice-président ou un chargé de mission. Ce n'est pas ici, les instances ont des missions très particulières, chaque instance doit respecter sa mission. Je ne parlerai pas ici de harcèlement sexuel, ce n'est pas le rôle du CAC.

Mme Karine GALY (*Commission recherche pôle Martinique*) – Je me fais le porte-voix de Madame ROGERS qui a dû se déplacer. Pour la question posée par Madame ROGERS, il ne s'agissait pas d'entamer un débat sur la question du harcèlement sexuel, il s'agissait seulement de savoir si on pourrait avoir un espace d'expression. A quel moment, pourrait-on aborder cette question ? Peut-être pas ici au CAC mais je pense qu'il ne faut pas se contenter de dire que le CAC n'est pas l'instance où poser des questions aussi importantes, qui sont relayés à la fois au plan national et international, ce d'autant plus que nous avons des leçons à tirer d'un certain nombre d'initiatives qui ont été prises par les associations étudiantes. En tant que responsables politiques de l'établissement nous devons effectivement nous saisir de ce type de questions et apporter des réponses non seulement à la communauté universitaire mais à

l'ensemble de nos territoires. Ce sont des questions qui, à mon sens, sont tellement fondamentales que l'on ne peut pas simplement se dire que « le CAC n'est pas l'instance idoine pour aborder ce type de question. ».

Vous proposez de mettre en place un V/P qui serait chargé de coordonner ce type de problématique. C'est une question autour de laquelle nous pouvons également discuter. A mon avis, Monsieur le Président, vous allez un peu vite en besogne en disant très rapidement que le CAC n'est pas l'endroit où aborder ce type de question.

M. Grégory LETIN (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Je voudrais juste signaler qu'au CTS de Guadeloupe, nous avons eu l'occasion d'aborder ces points. Je crois que nous avons même créé une commission qui peut gérer ces aspects. Il faut savoir qu'il y a également le CHSCT qui normalement est habilité à pouvoir répondre à ces questions à l'échelle de l'établissement. Il y a deux possibilités : le CHSCT et le CTS sur le pôle.

Mme Pascale JEAN-BAPTISTE (*BIATSS CFVU pôle Martinique*) – Nous avons abordé cette question en CFVU parce que les étudiants nous avaient saisis. Cela concerne aussi leur relation parfois avec les enseignants, les relations des enseignants entre eux, les relations des enseignants avec leurs étudiants et des étudiants aussi entre eux. C'est la raison pour laquelle en CFVU, nous nous étions saisis de ce problème. C'est vrai que nous l'avons également abordé en CTS mais sur d'autres aspects parce qu'il y aurait aussi le personnel administratif. Il me semble que cela concerne le CAC puisque cela concerne aussi la vie de l'étudiant dans son quotidien et dans les relations qu'il pourrait avoir avec d'autres étudiants mais aussi avec les enseignants.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Quelque soient les attributions des instances, c'est un sujet suffisamment grave pour ne pas répéter, Monsieur le Président, ce que vous avez fait en CA en disant que ce n'est pas le CAC qui est compétent. Ce sont des propos qui m'ont heurté parce que le problème du harcèlement sexuel relève de notre établissement et est un fléau aussi grave que les dysfonctionnements qu'il y a eu dans cet établissement, plus grave encore. Je vous invite à retirer vos propos qui étaient sans doute maladroits, mais c'est bien au CAC, au CA et à toutes instances de cet établissement qu'il revient de mettre en avant ce problème pour pouvoir y trouver une solution.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, je pense que votre prise de parole soulève quelques questions tout de même. Demander au Président de retirer ce qu'il a dit, je pense qu'il faudrait que je vous demande de retirer beaucoup de choses que vous avez dites depuis ce matin. Maintenant, c'est le Président qui dirige cette assemblée, je pense qu'il faut faire attention à ce que vous dites. Je vous ai déjà rappelé qu'il faut être respectueux envers les collègues. Je pense que plus ça va, plus vous vous enfoncez. Maintenant, Madame GALY a demandé un espace de parole, il y a un espace qui est le CHSCT – Monsieur LETIN l'a rappelé – il y a des CTS qui existent pour cela et chaque instance a ses missions. Si à un moment donné, la question arrive au niveau du CAC parce qu'il y a des étudiants qui le demandent, le CHSCT fera remonter les informations et nous allons en débattre. Je n'ai donc pas botté en touche, loin de là.

Je pense que nous avons fini ce CAC. Je remercie les collègues et nous allons donc passer au CAC restreint aux enseignants. Je vous remercie.

(Séance levée à 11h25).